



Royaume du Maroc



Budget Citoyen



**Guide du citoyen pour consulter et interagir avec
les dispositions de la Loi de Finances 2015**

Royaume du Maroc



Royaume du Maroc



Loi de Finances pour l'année 2015

Budget Citoyen

Guide du citoyen pour consulter et interagir avec les dispositions de la LF 2015



Sommaire

Introduction	3
Principaux axes et objectifs de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances	4
Etapes de préparation et d'adoption de la Loi de Finances (LF)	5
Contexte général de préparation de la Loi de Finances 2015	6
Hypothèses de la Loi de Finances 2015	7
Ressources et dépenses de l'Etat au titre de la Loi de Finances 2015	8
Orientations de la Loi de Finances 2015	15
Amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, promotion de l'investissement privé et soutien à l'entreprise	16
Accélération de l'implémentation de la Constitution et des grandes réformes structurelles et mise en œuvre de la régionalisation	21
Soutien de la cohésion sociale et spatiale, promotion de l'emploi et poursuite du soutien des programmes sociaux	23
Poursuite de l'effort de rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques	34

Budget Citoyen pour l'année 2015

Guide du citoyen pour consulter et interagir avec les dispositions de la Loi de Finances 2015

Introduction

Depuis trois années, le Ministère de l'Economie et des Finances élabore et publie le Budget Citoyen instituant une nouvelle approche fondée sur la transparence et l'implication des citoyens dans le débat autour du contenu de la Loi de Finances (LF). Cette approche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution de 2011 qui donne au citoyen le droit d'accès à l'information. Elle constitue, en même temps, un point d'ancrage pour la mise en œuvre de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances et ses nouvelles dispositions qui font des principes de transparence, de performance et de la qualité des services publics, un fondement de la gestion publique.

L'enrichissement continu de ce document, en interaction avec les avis et les observations des citoyens, de la société civile et de l'ensemble des départements ministériels, s'inscrit dans le cadre de la confirmation de l'importance de la Loi de Finances, en tant que rendez-vous législatif annuel et un mécanisme démocratique permettant au Gouvernement, sur la base de l'autorisation des représentants de la Nation de procéder à la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales et de ses engagements contenus dans le programme gouvernemental et leur traduction en projets de développement économique et social à l'effet d'assurer aux citoyens les conditions d'une vie digne.

La Loi de Finances de l'année 2015, est élaborée conformément aux Hautes Orientations Royales contenues dans les discours de Sa Majesté, à l'occasion de la Fête du Trône, du 61ème anniversaire de Révolution du Roi et du Peuple et à l'ouverture de l'année législative. Elle puise également ses fondements dans les engagements du programme gouvernemental et les priorités et les perspectives de son action au titre du 2ème mandat.

C'est une loi qui vise la consolidation de la tendance positive des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux de notre pays et le renforcement de la confiance et la de crédibilité dont il jouit sur le plan national, régional, international et auprès des institutions financières étrangères.

Il s'agit également d'une loi qui confirme l'engagement du Gouvernement de poursuivre les efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomique, de mettre en place les conditions d'une véritable émergence économique permettant de réaliser l'équilibre entre le dynamisme de l'investissement et la croissance et les enjeux de l'emploi, de l'intégration sociale et de la limitation les dysfonctionnements et des disparités sociales. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de faire de la Loi de Finances 2015 un tournant fondamental dans le processus de valorisation, de préservation et de renouvellement de notre modèle de développement qui a atteint un niveau de maturité, et ce dans la perspective de permettre à notre pays de faire une entrée définitive et méritée dans le concert des pays émergents.

C'est aussi une loi qui met en avant la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, notamment l'instauration de la régionalisation avancée considérée comme un pilier de l'équilibre social et spatial souhaité, la réforme du système de l'éducation et de la formation, la réforme de la justice et des régimes de retraites, la poursuite de la réforme de la compensation et de la mise en œuvre de la réforme fiscale et le lancement de la mise en œuvre effective des dispositions de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances.

Ainsi, les dispositions de la Loi de Finances 2015 visent à la fois la poursuite du soutien à la compétitivité de l'économie nationale, à l'investissement privé et à de l'entreprise, l'accélération de l'implémentation de la Constitution et des réformes structurelles et la conception et la mise en œuvre des mécanismes nécessaires pour l'intégration des politiques sociales en les orientant vers l'intégration de toutes les couches sociales, toutes les régions et les zones de notre pays dans la dynamique de développement, de production de la richesse et de répartition équilibrée de ses fruits. Cela à travers la mise en place des bases d'une économie sociale et solidaire s'inspirant de l'esprit de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, parallèlement au soutien de la cohésion sociale et au renforcement des mécanismes de l'emploi. L'instauration des fondements du changement convoité de notre modèle de développement reste le principal objectif de cette loi, des fondements qui permettent la réalisation des ambitions des marocains en termes de progrès, de justice, de vie digne en vue de l'habilitation de notre pays à faire une entrée définitive et méritée parmi les pays émergents.

Réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances :

Une avancée importante en matière de gestion des finances publiques

La réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances s'articule autour d'une nouvelle culture de management des finances publiques, fondée sur la consécration des principes d'efficience et d'efficacité dans l'exécution des dépenses publiques. En effet, cette réforme vise à lier l'exécution à la performance, à améliorer la lisibilité du budget, à renforcer la transparence et la sincérité du budget et des comptes de l'Etat et à renforcer le rôle du Parlement dans le débat autour de l'efficacité de la dépense publique.

Principaux axes et objectifs de la réforme de Loi Organique relative à la Loi de Finances

Premier axe

lier l'exécution à la performance de sorte que le budget soit :

- inscrit dans un cadre budgétaire triennal : dans ce sens, la Loi de Finances de l'année sera préparée par référence à une programmation budgétaire pluriannuelle, ce qui permettrait d'améliorer les perspectives autour des choix des politiques publiques et de renforcer la cohérence des stratégies sectorielles ;
- fondé sur des programmes contenant un ensemble cohérent de projets et d'actions, dans le but d'assurer un suivi plus pertinent de l'exécution des politiques publiques, de définir les responsabilités ainsi que d'élargir l'utilisation de l'approche administrative moderne ;
- focalisé sur la performance : ainsi chaque programme sera lié à un ensemble d'objectifs fixés selon des fins d'utilité publique et reliés à des indicateurs de mesure permettant d'évaluer les résultats obtenus.



Donner plus de flexibilité aux gestionnaires en ce qui concerne l'exécution des programmes et renforcer, en même temps, leurs responsabilités en termes de reddition des comptes et d'engagement vis-à-vis de la réalisation des objectifs

Troisième axe

renforcer le rôle du Parlement dans le débat autour de l'efficacité de la dépense publique via :

- l'enrichissement des données présentées au Parlement ;
- le renforcement du champ d'autorisation parlementaire en l'informant d'avance sur certaines mesures prises au cours de l'année budgétaire ;
- la clarification, le cadrage et l'élargissement du droit d'amendement parlementaire.



Renforcer le rôle de l'appareil législatif dans le contrôle et l'évaluation des politiques publiques

Deuxième axe

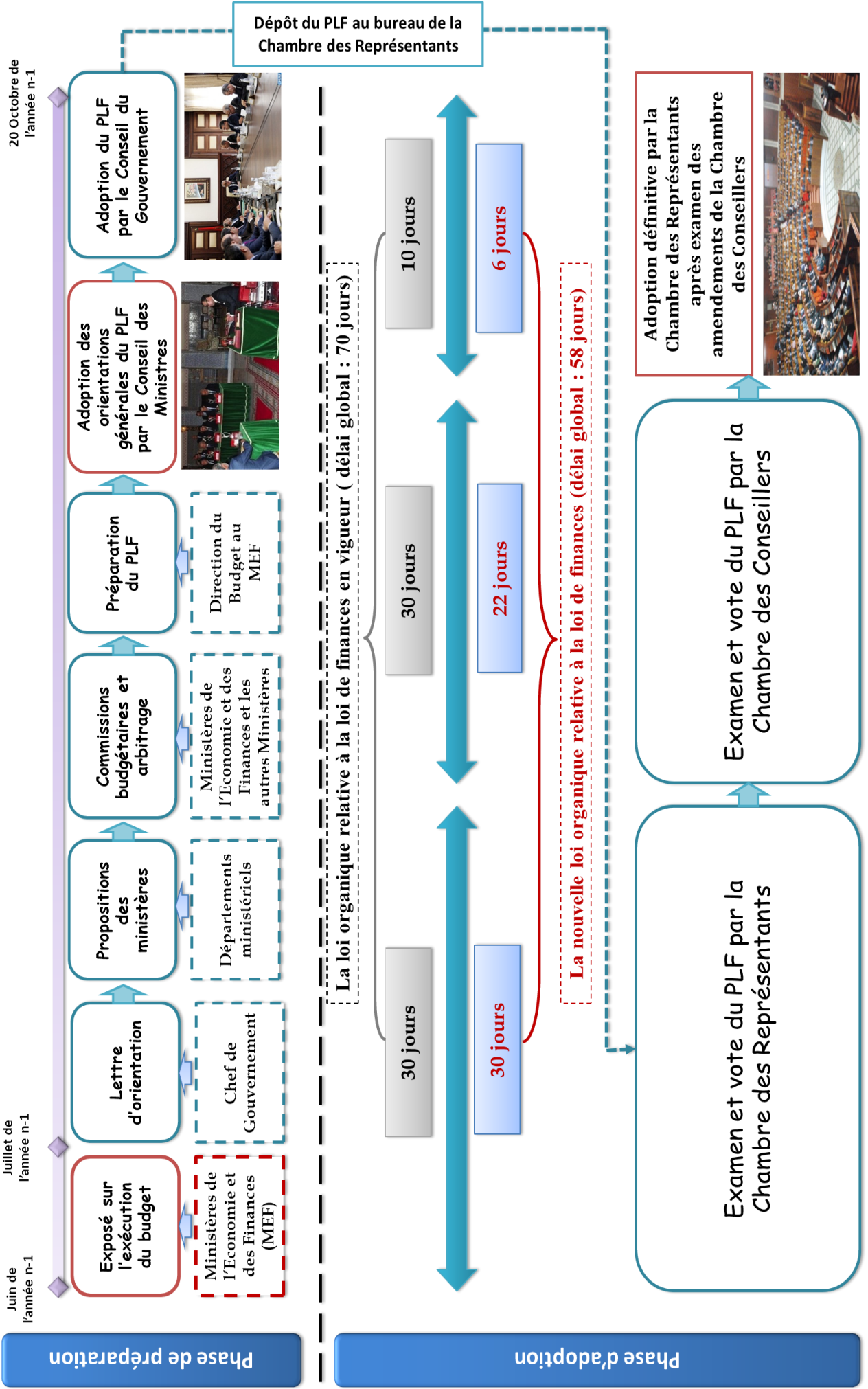
améliorer la lisibilité du budget et renforcer la transparence et la sincérité du budget et des comptes de l'Etat et ce, à travers l'institution d'un ensemble de règles budgétaires, présentées ci-après :

- limiter le recours à l'emprunt au financement de l'investissement et du service de la dette au titre de l'année budgétaire ;
- renforcer les principes généraux des finances publiques via la rationalisation de la création et de l'utilisation des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) et des Comptes Spéciaux de Trésor (CST), à travers la réduction du nombre de ces comptes en intégrant les comptes de prêts et les comptes d'avances dans le cadre des comptes de financement, ainsi que la suppression des SEGMA ne réalisant pas des recettes propres supérieures ou égales à 30% de l'ensemble de leurs recettes ;
- consacrer le principe de sincérité du budget et des comptes à travers la présentation de l'ensemble des ressources et des dépenses de l'Etat sur la base des données disponibles lors de la préparation de la Loi de Finances, et des prévisions qui peuvent en découler. Selon le même principe les comptes de l'Etat doivent être conformes à la loi, sincères et reflétant une image réelle de sa richesse et sa situation financière ;
- créer un nouveau système comptable tridimensionnel (à trois dimensions) fondé sur une comptabilité budgétaire, une comptabilité générale reflétant la situation financière de l'Etat et sa richesse, ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts qui permettrait d'enrichir les données disponibles sur la performance de la gestion publique.



Améliorer la gouvernance et de la transparence des finances publiques

Processus de préparation et d'adoption de la Loi de Finances



1. Contexte de préparation de la Loi de Finances 2015

Contexte international : Contexte international perturbé et instable

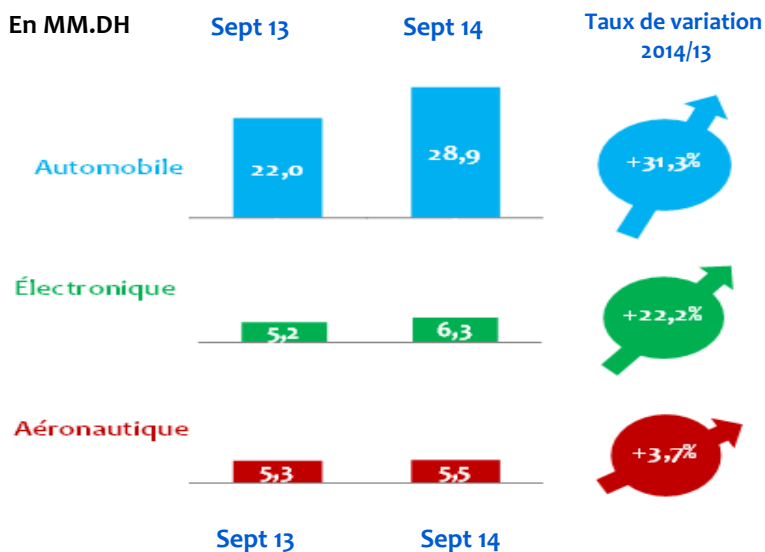
- ◆ **Poursuite de la récession dans la zone euro, principal partenaire économique de notre pays, sous l'effet de :**
 - Retards des réformes économiques nécessaires pour certains pays ;
 - Répercussions de la crise ukrainienne.
- ◆ **Poursuite des tensions géopolitiques notamment dans la Région du Moyen Orient.**



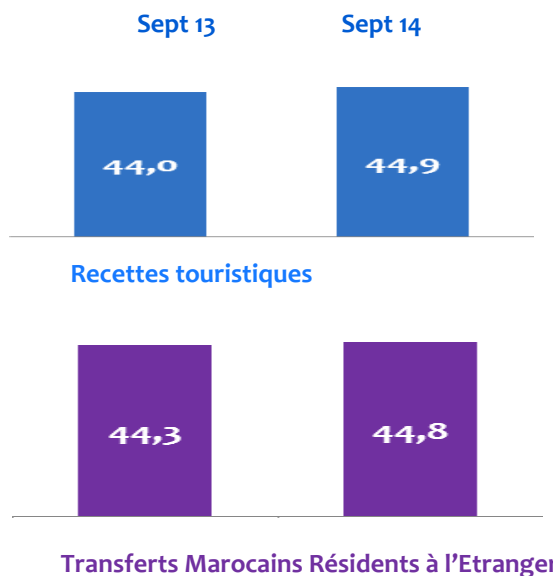
Contexte national : Confirmation de la tendance positive de l'économie nationale



- Confirmation de la tendance positive des Métiers Mondiaux du Maroc (**38,3%** du total des exportations) ;
- Rétablissement progressif des secteurs qui ont connu un ralentissement au 1er trimestre de l'année **2014** ;



- Hausse des revenus touristiques de **2%** et des transferts des Marocains Résidents à l'Étranger d'environ **1,1%**.
- Ces recettes ont permis de couvrir **62,5%** du déficit commercial afin septembre **2014** contre **58,5%** dans la même période une année auparavant.



- ⇒ Diminution du déficit commercial de **5,1%** et reconstitution des réserves de change nettes pour assurer la couverture de plus **5 mois** des importations ;
- ⇒ Maintien du classement «Investment Grade» accordé au Maroc par l'agence de notation Fitch ;
- ⇒ Maintien du classement «Investment Grade» accordé au Maroc par l'agence de notation Standard & Poors, avec récupération de la notation « Perspectives pays » stable au lieu de négative;
- ⇒ Renouvellement de l'accord de la Ligne de Précaution et de Liquidité pour une durée supplémentaire de deux ans avec le FMI.

2. Hypothèses de la Loi de Finances 2015 :

Déficit budgétaire



4,3% du PIB

Taux de croissance



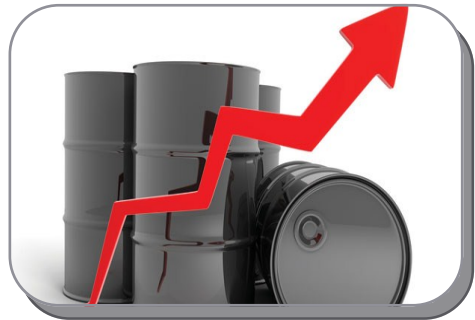
4,4%

Prix moyen du gaz Butane



804\$/Tonne

Prix moyen du pétrole



103 \$/baril

Taux de change



1 \$ = 8,6 DH

3. Ressources et charges de l'Etat :

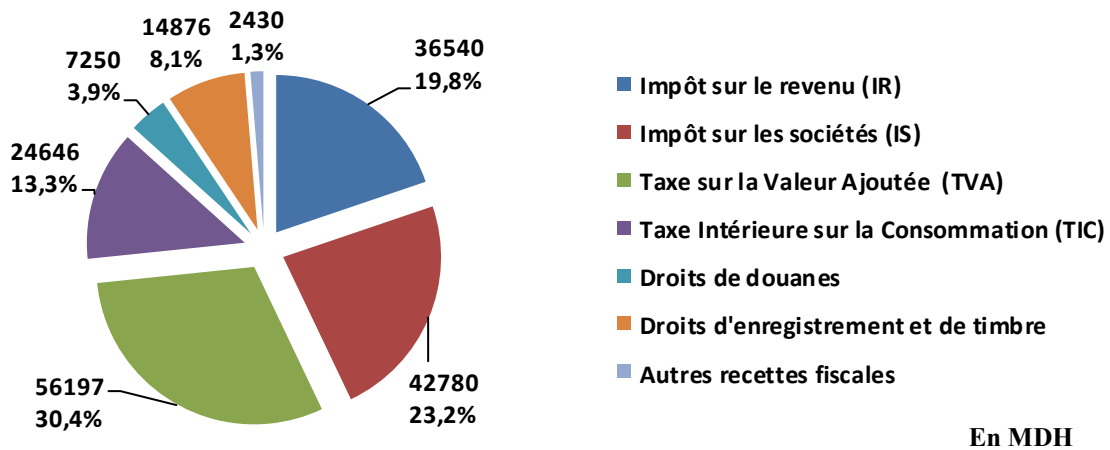
1.3. Tableau récapitulatif des ressources et des charges:

En MDH

	LF 2014	LF 2015	Variation absolue	Taux de variation
1- RECETTES ORDINAIRES	207 718	216 113	8 395	4,0%
1- RECETTES ORDINAIRES hors Privatisation	207 718	216 113	8 395	4,0%
1.1- Recettes fiscales	180 173	184 735	4 562	2,5%
- Impôts directs	77 167	81 750	4 583	5,9%
- Impôts indirects	80 630	80 843	213	0,3%
- Droits de douane	7 721	7 272	-449	-5,8%
- Enregistrements et timbres	14 655	14 870	215	1,5%
1.2- Recettes non fiscales	24 545	28 378	3 833	15,6%
- Monopoles	10 841	9 517	-1 324	-12,2%
- Autres recettes	13 704	18 861	5 157	37,6%
Dont: Dons Conseil de Coopération du Golfe	8 500	13 000	4 500	52,9%
- Privatisation	0	0	0	
1-3- Recettes de certains Comptes Spéciaux de Trésor (CST)	3 000	3 000	0	0,0%
- Fonds de soutien des prix	800	800	0	0,0%
- Fonds spécial routier	2 200	2 200	0	0,0%
DEPENSES TOTALES Y COMPRIS SOLDE DES CST	254 279	258 069	3 790	1,5%
2- DEPENSES ORDINAIRES	215 638	213 834	-1 804	-0,8%
2.1- Biens et services	156 703	164 374	7 671	4,9%
Personnel	103 700	105 509	1 809	1,7%
Autres biens et services	53 003	58 865	5 862	11,1%
2.2- Intérêts de la dette	23 935	26 560	2 625	11,0%
Intérieure	20 587	22 776	2 189	10,6%
Extérieure	3 347	3 784	437	13,1%
2.3- Compensation	35 000	22 900	-12 100	-34,6%
SOLDE ORDINAIRE	-7 919	2 279	-	-
3- INVESTISSEMENT	43 741	49 235	5 494	12,6%
- Fonds spécial routier	2 200	2 200	0	0,0%
4- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	5 100	5 000	-100	-2,0%
5- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL	-46 561	-41 957	-	-
PIB	952 199	977 185	-	-
Déficit/PIB avec privatisation	-4,9%	-4,3%	-	-
Déficit/PIB hors privatisation	-4,9%	-4,3%	-	-

3.2 Recettes fiscales :

3.2.1 Répartition des recettes fiscales du budget général au titre de la LF 2015



Les impôts indirects représentent environ **43,8%** des recettes fiscales avec un montant de **80,843 MMDH**, contre **80,63 MMDH** en **2014**, dont :

- ✓ **56,19 MMDH** au titre de la TVA, soit **30,4%** des recettes fiscales ;
- ✓ **24,64 MMDH** au titre de la TIC, soit **13,3%** des recettes fiscales.

Les impôts directs représentent environ **44,3%** des recettes fiscales avec un montant de **81,75 MMDH**, contre **77,17 MMDH** en **2014**, dont :

- ✓ **42,78 MMDH** au titre de l'IS, soit **23,2%** des recettes fiscales ;
- ✓ **36,54 MMDH** au titre de l'IR, soit **19,8%** des recettes fiscales.

3.2.2 Classification des 100 premiers contribuables de l'IS au titre des années 2013 et 2014 :

Catégories de contribuables		Etablissements bancaires	Entreprises industrielles et de services	Sociétés de financement et d'assurance	Total
Réalizations 2013	Nombre des sociétés	20	52	28	100
	Montant en MDH	6 656	4 984	1 977	13 617
Réalizations 2014	Nombre	20	52	28	100
	Montant en MDH	6 157	5 497	2 245	13 899

Pour plus d'informations sur les mesures fiscales, il est recommandé de visiter le site de la Direction Générale des Impôts à l'adresse suivante:

www.tax.gov.ma

Et en ce qui concerne les mesures douanières, il est recommandé de visiter le site de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à l'adresse suivante:

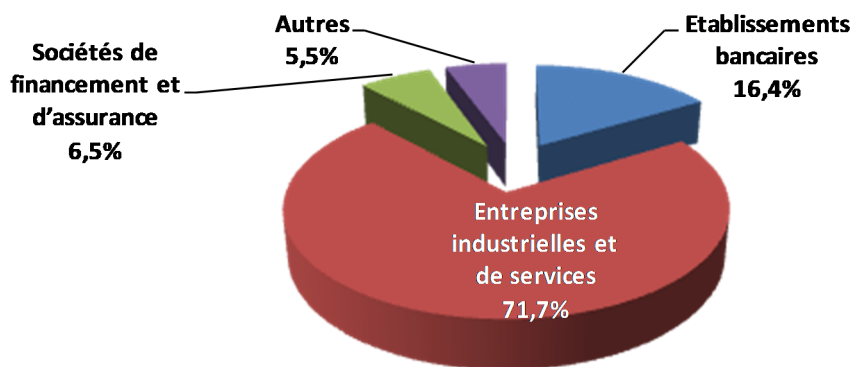
www.douane.gov.ma

3.2 Recettes fiscales :

3.2.3 Impôt sur les sociétés par catégorie de contribuables en MDH

Catégories de contribuables	LF 2014	LF 2015
Etablissements bancaires	6 500	7 000
Entreprises industrielles et de services	28 460	30 660
Sociétés de financement et d'assurance	2 190	2 760
Autres	2 560	2 359
Total	39 710	42 779

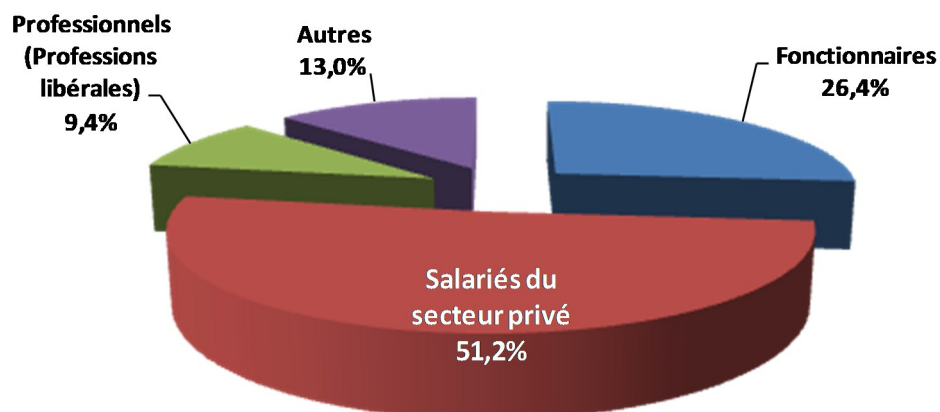
Répartition de l'IS par catégories de contribuables au titre de la LF 2015



3.2.4 Impôt sur le revenu par tranche de revenus en MDH :

Catégorie de contribuables	LF 2014	LF 2015
Fonctionnaires	9 071	9 640
Salariés du secteur privé	18 127	18 700
Professionnels (Professions libérales)	3 580	3 450
Autres	4 359	4 750
Total	35 137	36 540

Répartition de l'IR par type de revenu au titre de la LF 2015 :



3.2.5 Exonérations fiscales :

3.2.5.1 Répartition des dépenses fiscales par nature de bénéficiaires au titre de l'année 2014 :

Bénéficiaires	Nombre de mesures recensées	Montant en MDH
Entreprises, dont :	177	20 658
Promoteurs immobiliers	17	2 883
Agriculteurs	13	3 199
Exportateurs	17	2 563
Pêcheurs	6	941
Etablissements de l'enseignement	13	57
Ménages, dont :	106	9 658
Salariés	18	1 304
Petits fabricants et ceux offrant des services	9	541
Auteurs artistiques	5	158
Services publics	56	4 058
Etat	28	3 764
Agences de développement	20	285
Etablissements publics	8	9
Autres	63	271
Total	402	34 645

3.2.5.1 Répartition des dépenses fiscales par secteurs d'activités au titre des années 2013 et 2014 :

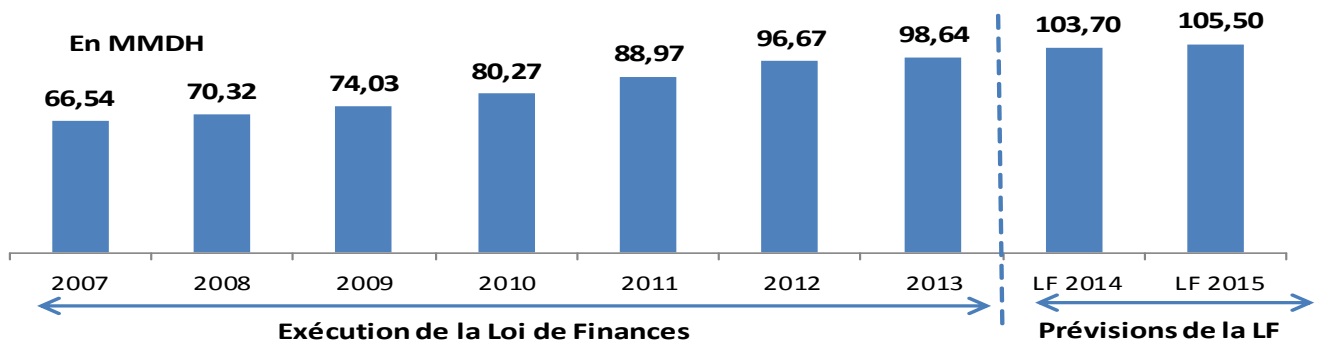
Secteurs d'activités	2013			2014		
	Exonérations recensées	Exonérations évaluées	Montant en MDH	Exonérations recensées	Exonérations évaluées	Montant en MDH
Activités immobilières	46	36	5 877	44	37	6 684
Mesures profitant à tous les secteurs	31	24	3 483	29	24	5 227
Agriculture et pêche maritime	83	51	3 904	26	19	3 444
Exportation	4	4	3 567	13	9	2 563
Prévoyance sociale	4	4	2 930	18	14	2 839
Industries alimentaires	13	9	2 879	13	13	2 871
Services publics	5	5	2 513	17	9	2 683
Santé et action sociale	14	14	1 772	52	39	1 731
Intermédiation financière	44	33	1 489	45	33	1 518
Transport	29	23	1 406	21	15	1 453
Electricité, pétrole et gaz	18	14	833	4	4	869
Industrie automobile et chimique	27	19	564	4	4	538
Tourisme	52	38	362	4	4	342
Régions	21	16	490	27	19	606
Edition et imprimerie	17	8	211	4	4	203
Autres secteurs	4	4	1 004	81	53	1 074
Total	412	302	33 284	402	300	34 645

3.3 Dépenses

Dépenses du Budget Général au titre de l'année 2015 :

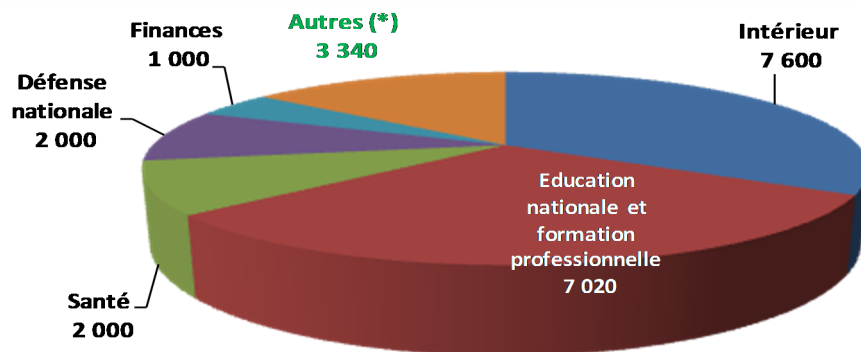
◆ Dépenses de fonctionnement

Masse salariale (105,50 MMDH)



⇒ Création d'environ 22 960 nouveaux postes budgétaires :

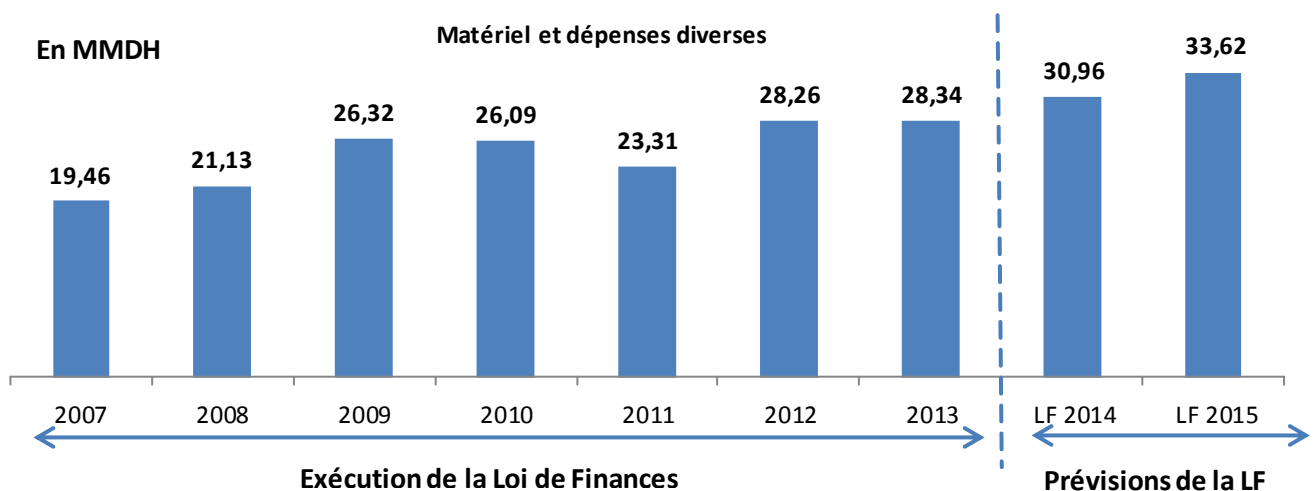
Répartition des nouveaux postes budgétaires par départements bénéficiaires :



(*) Création de **450** postes budgétaires supplémentaires en vue de régulariser la situation des fonctionnaires proposés pour le recrutement des professeurs assistants de l'enseignement supérieur, avec la suppression des postes occupés par les intéressés dans les départements ministériels auxquels ils appartiennent.

Dépenses de matériel et dépenses diverses (33,62 MMDH)

⇒ Poursuite des efforts visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement normal de l'Administration et les limiter au minimum nécessaire.



3.3 Dépenses

Dépenses du Budget Général au titre de l'année 2015 :

Charges communes (52,62 MMDH) :

- Contribution dans les régimes de retraites (15,20 MMDH)

- ⇒ Elle concerne essentiellement :
- **11,52 MMDH**: participation de l'Etat dans la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) ;
 - **400 MDH** : apurement d'une partie des arriérés de l'Etat au profit de la CMR ;
 - **1,3 MMDH** : prise en charge du déficit du régime des pensions militaires ;
 - **1 MMDH** : contribution de l'Etat pour la réforme de la retraite.



- Soutien des prix des produits de consommation (30,38 MMDH)

- ⇒ Charges de l'année : **23,59 MMDH**, dont **7,48 MMDH** au titre des arriérés de l'année 2013 ;
- ⇒ Subvention à l'ONEE dans le cadre de la décompensation du fuel : **4,79 MMDH** ;
- ⇒ Mesures d'accompagnement pour soutenir les professionnels du transport : **2 MMDH**.



- ⇒ Contribution de l'Etat en tant qu'employeur en matière de couverture médicale.



- ⇒ Règlements juridiques et administratifs ;
- ⇒ Indemnités spéciales en cas de décès ;
- ⇒ Pensions exceptionnelles ;
- ⇒ Apurement des arriérés fiscaux au titre de l'opération de fusion ONEP-ONE.

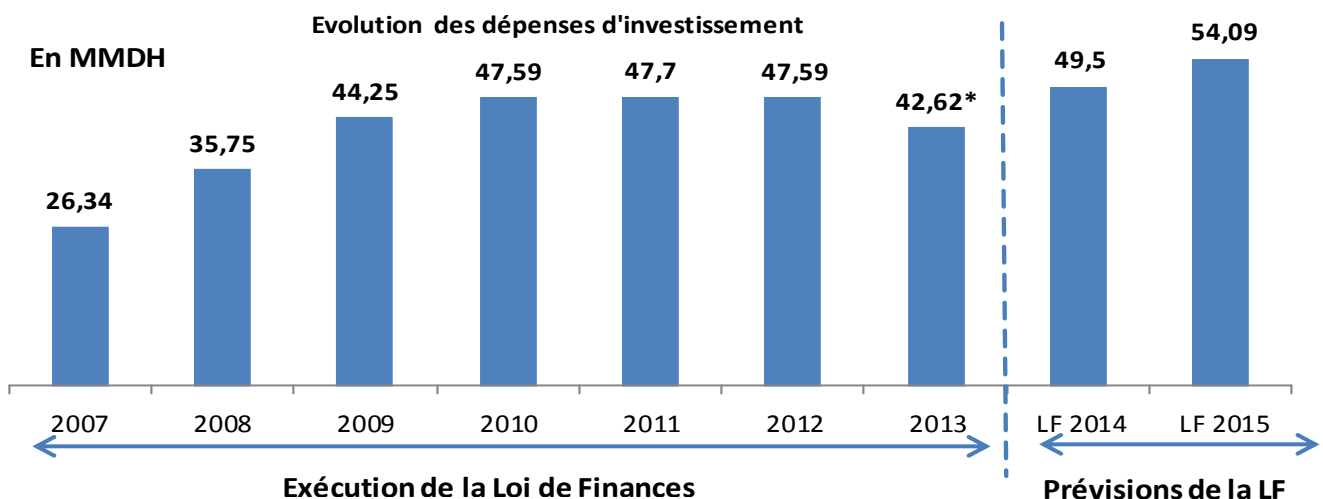


- Contribution dans les caisses de prévoyance sociale (2,39 MMDH)

- Autres opérations (4,65 MMDH)

◆ Dépenses d'investissement : 54,09 MMDH

- ⇒ Assainissement des reports de crédits en accordant la priorité à l'exécution des projets en cours de réalisation et ceux bénéficiant d'un financement extérieur, notamment ceux s'inscrivant dans le cadre des dons ;
- ⇒ Limitation des charges communes aux dépenses qui ne peuvent pas être affectées directement à un département ministériel donné ;
- ⇒ Non imputation des dépenses de fonctionnement sur le budget d'investissement.



*Cette année a connu le gel de 15 MMDH des crédits d'investissement

3.3 Dépenses

◆ Dépenses de la dette publique

Dettes publiques	2012	2013	2014*	2015**
Dettes publiques extérieures				
Encours de la dette publique extérieure (en MDH)	212 713	234 746	266 848	295 658
Dont : dette extérieure du Trésor				
Encours de la dette extérieure du Trésor (en MDH)	116 872	129 804	141 464	157 597
En % du PIB	14,10%	14,90%	15,40%	16,10%
Dettes intérieures du Trésor				
Encours de la dette intérieure du Trésor (en MDH)	376 805	424 457	442 531	475 828
En % du PIB	45,50%	48,60%	48,20%	48,70%
Total de la dette du Trésor (en MDH)				
Encours de la dette du Trésor (en MDH)	493 677	554 261	583 995	633 425
En % du PIB	59,70%	63,50%	63,70%	64,80%
Dettes extérieures des Etablissements et Entreprises Publics (en MDH)				
	95 841	104 942	125 384	138 061

(*) Chiffres provisoires (**) Prévisions

Commentaires :

1. Sensibilité au taux d'intérêt :

Dettes intérieures :

Une augmentation du taux d'intérêt de **0,01%** engendre une augmentation de charges de la dette d'un montant de **12,4 MDH**, soit une augmentation des charges de la dette de **0,3%**.

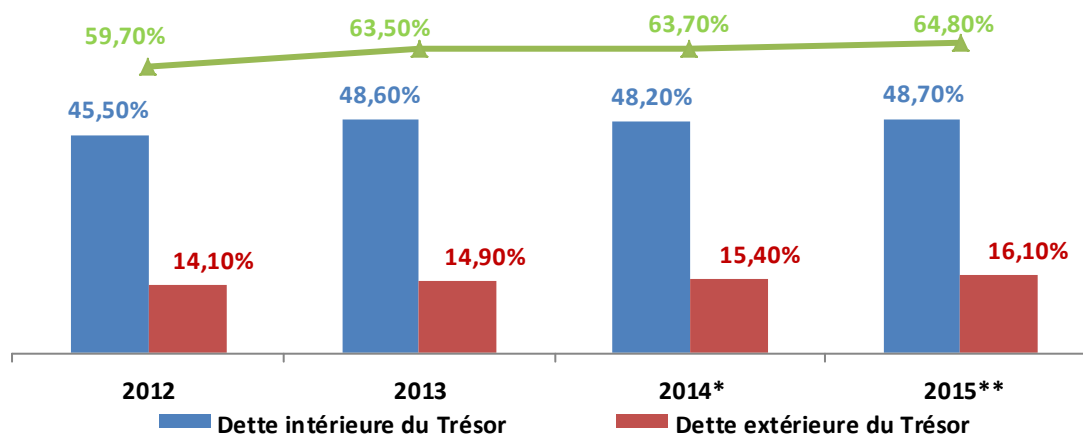
Dettes extérieures :

Une augmentation du taux d'intérêt de **0,01%** engendre une augmentation de charges de la dette d'un montant de **5,1 MDH**, soit une augmentation des charges de la dette de **0,1%**.

2. Sensibilité au variation du taux de change :

Dans le cadre d'un scénario d'extrême volatilité du prix de l'Euro par rapport au dollar américain (appréciation ou dépréciation de **15%** par rapport au niveau observé de l'Euro/dollar américain à fin 2014), l'impact absolu du prix de change sur le stock et le service de la dette extérieure du Trésor ne dépasse pas **0,3%**.

Evolution de la dette du Trésor en % au PIB



(*) Chiffres provisoires

(**) Prévisions

4. Orientations de la Loi de Finances pour l'année 2015 :

Valorisation des réalisations économiques et sociales, poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et rétablissement des équilibres macroéconomiques dans le but d'habiliter notre pays à une entrée définitive et méritée dans le concert des pays émergents

1) Amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, promotion de l'investissement privé et soutien à l'entreprise



2) Accélération de la mise en œuvre de la Constitution, des grandes réformes structurelles et de la régionalisation



3) Renforcement de la cohésion sociale et territoriale et des programmes sociaux et promotion de l'emploi



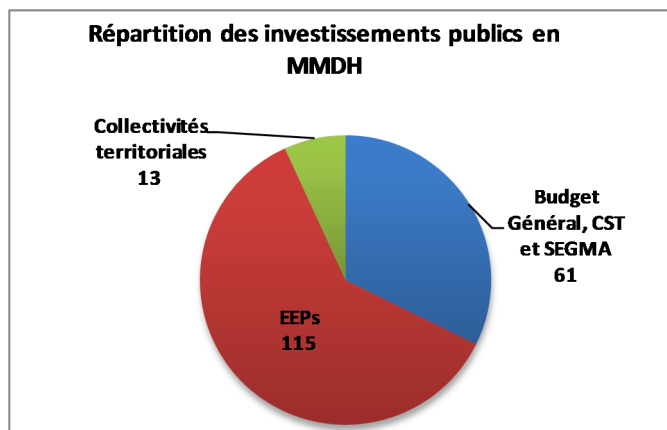
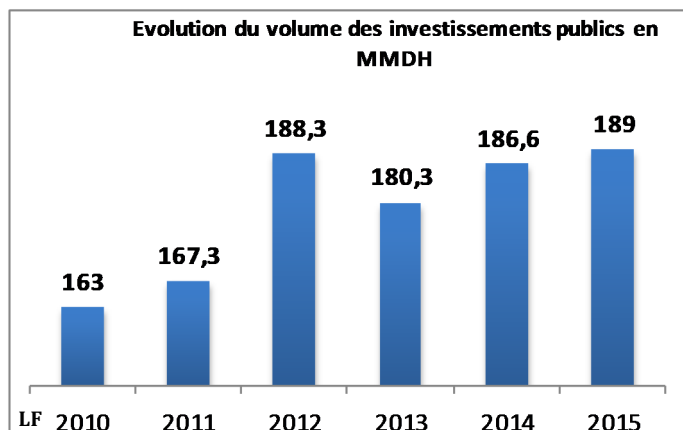
4) Poursuite de l'effort de rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques



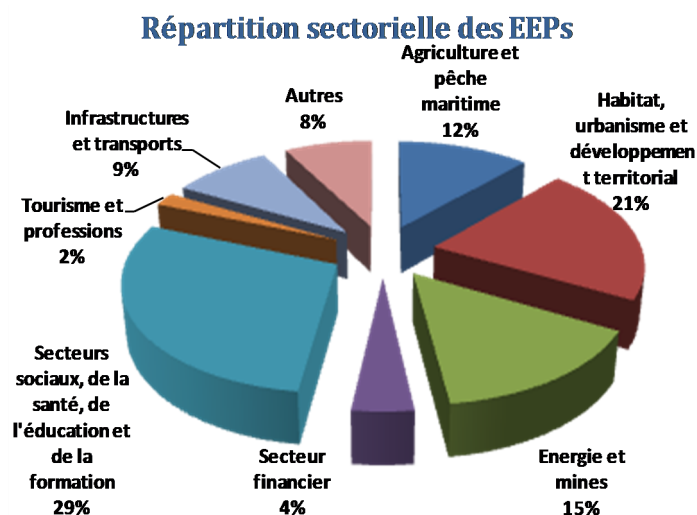
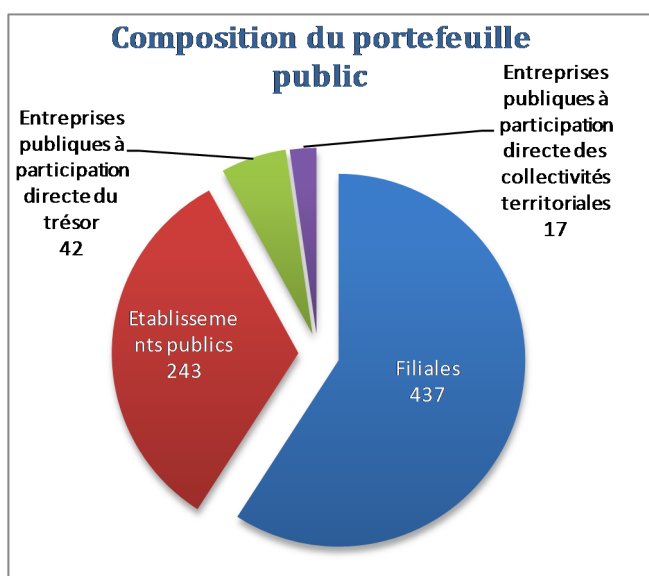
4.1. Amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, promotion de l'investissement privé et soutien à l'entreprise

4.1.1. Poursuite de la politique volontariste de l'investissement public selon une approche basée sur le partenariat avec le secteur privé

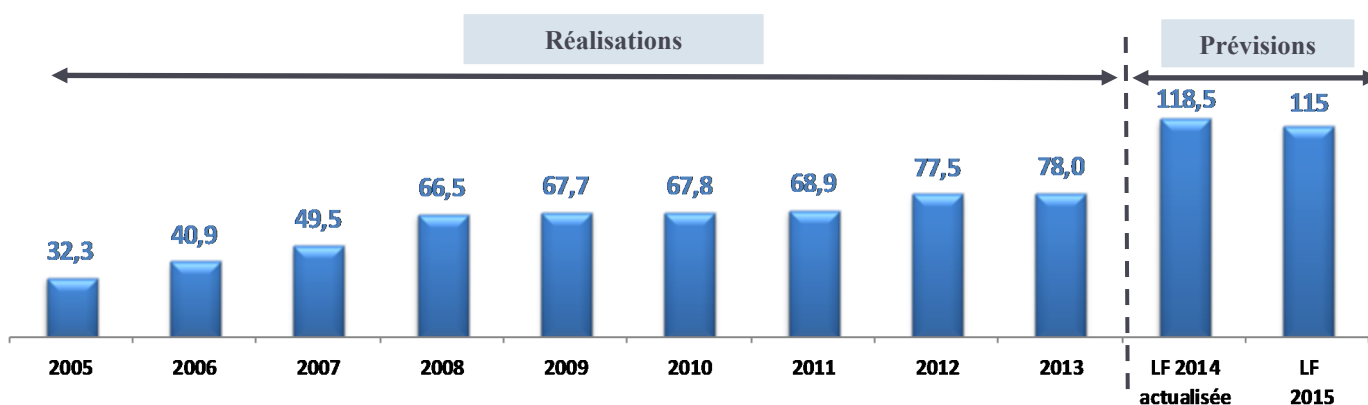
Renforcement de l'effort de l'investissement public au titre de l'année 2015 pour atteindre 189 MMDH, soit une augmentation de l'ordre de 1,3% par rapport à l'année 2014 :



Entreprises et Etablissements Publics : Acteur essentiel dans l'investissement public



Evolution des investissements des Entreprises et des Etablissements Publics (en MMDH)



4.1.2 Renforcement de l'effort d'investissement public et poursuite des grands chantiers d'infrastructure :

Programme des routes (6 MMDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Achèvement des travaux de doublement de la liaison Taza-Al Hoceima (51 km), de la première tranche de la voie express reliant le Pont Oued Massa à Tiznit (32,2 Km) et doublement de la pénétrante sud à la station touristique Lixus (4,8 Km);
- ◆ Poursuite des travaux de maintenances des routes à travers le renforcement de 1.000 Km, l'élargissement de 630 Km et la réparation ou la reconstruction de 40 ouvrages d'art.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite des travaux de l'autoroute El Jadida-Safi (143 km), de l'autoroute Berrechid- Khouribga (77 km) et du contournement de Rabat (41 km), et ce dans le but d'atteindre une armature des autoroutes de 1.800 km à l'horizon de 2015;
- ◆ Poursuite des travaux au niveau des voies express Ahfir-Selouan, Larache-Ksar Kebir et le Pont Oued Massa-Tiznit
- ◆ Lancement des travaux de doublement de la route nationale N°4 reliant Kénitra à la Plateforme Industrielle Intégrée ainsi que l'aménagement de la RN9 reliant Marrakech-Ouarzazate-Zagora-Lamhamid.
- ◆ Poursuite des travaux de maintenance des routes à travers le revêtement de 1.130 Km, le renforcement de 600 Km et l'élargissement de 500 Km .

Programme de la construction des barrages (1,3 MMDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Achèvement de la construction du barrage Timkit à Errachidia;
- ◆ Achèvement de la construction du barrage Moulay Bouchta à Tétouan.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite des travaux de construction des barrages de Martil à Tétouan, Ouljet Es Soltane à Khémisset, Sidi Abdellah à Taroudant, Kherroub à Tanger, Dar Khrofa à Larache et le Complexe Mdez-Aïn Tmedrine-Azghar à Sefrou;
- ◆ Démarrage effectif des travaux de construction de trois grands barrages:
 - ✓ Barrage Kaddoussa à Errachidia avec une enveloppe budgétaire aux alentours de 900 MDH;
 - ✓ Barrage Targa Ou Madi à Guercif avec une enveloppe budgétaire aux alentours de 1,3 MMDH;
 - ✓ Barrage Tiddas sur l'oued Bouregreg avec une enveloppe budgétaire aux alentours de 1,25 MMDH.

Infrastructures Portuaires (1,1 MMDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Poursuite des travaux de réalisation du nouveau port de Safi et d'extension du port de Tarfaya;
- ◆ Lancement des travaux d'extension du port de Jebha pour accompagner le secteur de la pêche artisanale.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite des travaux de réalisation du nouveau port de Safi et extension du port de Tarfaya;
- ◆ Lancement des travaux de construction d'un nouveau port de pêche à Lamhiriz;
- ◆ Lancement des consultations pour la réalisation du nouveau complexe portuaire Nador West-Med avec un enveloppe budgétaires d'environ 9.884 MDH.

Programme des chemins de fer (8,5 MMDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Poursuite des travaux de réalisation de la première phase du TGV Casablanca-Tanger avec un taux de réalisation atteignant 61% à fin mars 2014;
- ◆ Poursuite des travaux de l'augmentation de la capacité de la ligne reliant Casablanca et Kénitra, du doublement partiel de la voie reliant Settata et Marrakech et de la mise à niveau de la ligne de l'Oriental;
- ◆ Inauguration de la gare ferroviaire de Casablanca Port;
- ◆ Accélération du rythme de réalisation du programme de suppression des passages à niveau.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite des travaux de réalisation de la première phase du TGV Casablanca-Tanger, du doublement partiel de la voie reliant Settata à Marrakech, de la modernisation des gares et de la suppression des passages à niveau.

Projets de développement urbain intégré



- ◆ Programme de développement de la métropole de Casablanca (2015-2020) : 33,6 MMDH;
- ◆ Programme intégré de développement de la ville de Rabat «Rabat Ville Lumière, Capitale Marocaine de la Culture» (2014-2018) : 9,42 MMDH;
- ◆ Programme de développement intégré et équilibré du Grand Tanger (2013-2017) : 7,6 MMDH;
- ◆ Programme «Marrakech cité du renouveau permanent» (2014-2017) : 5,92 MMDH;
- ◆ Programme de réaménagement de l'espace urbain et économique de la ville de Tétouan (2014-2018) : 4,5 MMDH;
- ◆ Programme de mise à niveau urbaine intégrée de la ville de Salé (2014-2016) : 1,04 MMDH.

4.1.3 Renforcement de la cohérence des stratégies sectorielles et accélération du rythme de leur exécution:



Poursuite de la réalisation du Plan Maroc Vert 7,5 MMDH



Bilan du Plan jusqu'à l'année 2014

- ◆ Inflexion positive du taux de croissance annuel moyen du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) atteignant 8,8% par an, contre 3,5% par an pour le PIB non agricole;
- ◆ Croissance significative de l'investissement dans le secteur agricole en passant de 7,2 MMDH en 2008 à 15 MMDH en 2014;
- ◆ Rationalisation des ressources en eau grâce à la mise en œuvre du Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) et du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI). En effet les périmètres irrigués ont atteint 1,64 millions d'hectares à la fin de l'année 2013;
- ◆ Evolution positive des projets de l'agriculture solidaire dans le cadre du pilier II pour atteindre 492 projets en 2014 pour un investissement global de 13,3 MMDH;
- ◆ Amélioration continue de la production agricole notamment en ce qui concerne la production de fruits qui est passée de 1,3 millions de tonnes en 2008 à 2,2 millions de tonnes en 2013, ainsi que l'augmentation des exportations de produits agroalimentaires qui ont atteints plus de 32,5 MMDH en 2013.

Actions programmées au titre de l'année 2015

- ◆ Poursuite de la réalisation de 328 projets lancés entre 2010 et 2014 dans le cadre du Pilier II relatif à l'agriculture solidaire et démarrage de 79 nouveaux projets;
- ◆ Poursuite de l'effort consenti en matière d'incitation à l'investissement privé dans le secteur agricole;
- ◆ Poursuite des opérations d'extension de l'irrigation et du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation ainsi que le développement du Partenariat Public Privé (PPP) en la matière;
- ◆ Renforcement des programmes de la recherche agricole, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le secteur agricole;
- ◆ Poursuite des actions transverses à travers la mise en œuvre de la stratégie relative au conseil agricole, la réalisation des agropoles, la valorisation des produits de terroirs et le renforcement de la sécurité sanitaire des produits agricoles.

Plan National d'Accélération Industrielle 2014-2020



Consolidation des acquis du Plan Emergence Industrielle

Grace aux efforts conjugués des secteurs privé et public, le Plan Emergence Industrielle a connu un véritable succès; permettant de mieux positionner le Maroc en tant que destination industrielle compétitive et crédible et de marquer l'émergence de nouveaux secteurs industriels tels que :

- ◆ **Offshoring**: le chiffre d'affaires de ce secteur s'est élevé à 7,21 MMDH en 2013 avec la création de 57.000 nouveaux postes d'emploi;
- ◆ **Automobile**: deux plateformes Industrielles Intégrées ont été créées à savoir Tanger Automotive City qui permettra d'attirer à terme 8 MMDH d'investissement et de créer 30.000 poste d'emploi, et Kenitra Automotive City qui devrait générer à terme de 12 MMDH d'investissement et de créer 30.000 poste d'emploi;
- ◆ **Aéronautique**: Le chiffre d'affaires à l'export réalisé, à fin août 2014, a atteint environ 5 MMDH, enregistrant ainsi un taux de croissance de 4,5 % par rapport à la même période de l'année 2013. Cette progression est due essentiellement au démarrage des exportations à l'usine de Bombardier Maroc; l'année 2014 a connu également la mise en place d'une plateforme Industrielle Intégrée Nouasser Aerospace City dédiée au secteur de l'aéronautique.

Plan National d'Accélération Industrielle : grandes lignes

Ce plan ambitieux a pour objectif d'instaurer un rythme plus soutenu à la croissance du secteur industriel, et ce à travers l'établissement d'une feuille de route claire et ciblée qui permettra de réaliser un ensemble d'objectifs à l'horizon 2020; à savoir :

- ⇒ La création d'un demi-million d'emplois, provenant à parts égales des investissements directs étrangers (IDE) et du tissu industriel national rénové ;
- ⇒ L'accroissement de la part industrielle dans le PIB de 9 points, en passant de 14% à 23% en 2020 .

Pour réaliser ces objectifs, la nouvelle stratégie a déclaré 10 mesures clefs qu'on peut regrouper en 3 axes :

- * Développement des écosystèmes industriels dont la vocation est de créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre les grands groupes et entreprises et les PME basée sur la compensation industrielle, la complémentarité et le développement des partenariats à intérêt mutuel;
- * Mise en place des outils de soutien financier et technique à travers la création du « Fonds de Développement Industriel et des Investissements » avec une enveloppe budgétaire de 3 MMDH ainsi que la mise à disposition d'une offre compétitive financière et de foncier industriel ;
- * Amélioration du positionnement du Maroc dans le marché international en tant que destination des investissements étrangers.

4.1.3 Poursuite et renforcement de la cohérence des stratégies sectorielles et accélération du rythme d'exécution:

Stratégie « Halieutis » de la pêche maritime (268 MDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Mise en œuvre du plan d'aménagement des petits pélagiques, ayant pour objectif d'assurer une exploitation durable des stocks de petits pélagiques et d'atteindre un rendement maximal durable;
- ◆ La poursuite du programme -IBHAR II- relatif à la mise à niveau et la modernisation de la pêche côtière et artisanale avec la régularisation de 337 dossiers pour une subvention totale de 85,4 MDH;
- ◆ Lancement de 11 projets aquacoles pour un investissement de l'ordre de 1,3 MMDH et avec une production annuelle globale de 24.540 tonnes et 500 emplois directs générés;
- ◆ Poursuite du Plan National d'Aménagement du Littoral à travers la réalisation de 7 villages de pêcheurs et 29 points de débarquements aménagés.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite du programme d'appui à la pêche côtière et artisanale à travers des investissements productifs et sociaux;
- ◆ Poursuite du Plan National d'Aménagement du Littoral;
- ◆ Poursuite des plans d'aménagement des pêcheries aquacoles, en partenariat avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA);
- ◆ Renforcement de la cohésion du tissu économique et social des communautés côtières dépendantes de la petite pêche, à travers la réalisation des villages des pêcheurs.

Vision 2020 du tourisme (458,6 MDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Signature des projets WISSAL avec une enveloppe budgétaire d'environ 14,7 MMDH et finalisation de la signature des contrats programmes régionaux;
- ◆ Lancement de la création du premier établissement d'excellence de la formation hôtelière et touristique à Marrakech et signature d'une convention pour la création de l'Ecole Supérieure de Gestion Hôtelière à Tamensourt-Marrakech;
- ◆ Participation de l'Office National de Tourisme à 77 expositions générales et spécialisées;
- ◆ Nomination du Maroc en tant que superviseur commun du Programme Cadre du tourisme durable relevant des Nations Unies YFP10.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Contractualisation de 18 MMDH d'investissements concernant les différentes composantes du produit touristique et création de 15.000 lits;
- ◆ Accompagnement d'environ 100 établissements pour bénéficier des programmes de soutien;
- ◆ Organisation du congrès de l'Association Américaine des Agents de Voyage (ASTA) à Marrakech avec la participation de plus de 600 professionnels;
- ◆ Préparation d'un système de veille pour le suivi des réalisations des destinations concurrentes au Maroc dans les marchés émetteurs de touristes;
- ◆ Création de 3 établissements d'excellence de la formation hôtelière et touristique.

Vision 2015 pour l'Artisanat



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Mise en service du complexe intégré d'artisanat à Berkane et du village d'artisanat à Khénifra ;
- ◆ Achèvement des travaux de construction de 2 villages d'artisanat à Demnate et à Imzouren;
- ◆ Equipement de 14 Dar Sanaa;
- ◆ Organisation des actions de formation continue en faveur de 571 artisans.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite des travaux de développement des infrastructures de production et de commercialisation à savoir les villages et les ensembles d'artisanat et les complexes intégrés;
- ◆ Poursuite de la mise en place des plans de développements régionaux de l'artisanat;
- ◆ Poursuite de l'équipement des Dar Sanaa.

Plan Rawaj - Vision 2020 -



La période transitoire de la mise en œuvre de ce plan (2013-2014), a été marquée par l'accompagnement de plus de 4.000 points de vente supplémentaires et 13 enseignes marocaines; alors que la nouvelle stratégie 2015-2020 sera axée sur l'appui à la restructuration et au développement des entreprises de commerce et de distribution, au renforcement des infrastructures d'accueil et à l'amélioration de l'environnement de travail des entreprises du secteur.

Stratégie énergétique (10,7 MMDH)



Réalisations au titre de l'année 2014 :

- ◆ Poursuite des travaux relatifs à la 1ère tranche du complexe solaire NOOR1 à Ouarzazate;
- ◆ Finalisation du cahier des charges de l'appel d'offres relatif au parc éolien intégré (850 MW);
- ◆ Réalisation du projet pilote d'éclairage public alimenté par l'énergie solaire au niveau de la Région de Fès.

Projets programmés au titre de l'année 2015 :

- ◆ Poursuite de la construction des stations éoliennes, solaires et des Groupes Diesel pour un investissement de l'ordre de 14,3 MMDH;
- ◆ Mise en service du parc éolien de Taza (150 MW) et de la 1ère tranche du complexe solaire NOOR 1 (160 MW).



Mesures pour l'amélioration et la modernisation du climat des affaires et encouragement de l'investissement privé

- ◆ Refonte de la charte d'investissement;
- ◆ Réduction du plafond d'investissement relatif aux conventions signées avec l'Etat à 100 MDH pour encourager l'investissement;
- ◆ Réduction du montant des investissements bénéficiant de l'exonération du droit d'importation, approuvés par la commission nationale des investissements, de 200 à 100 MDH;
- ◆ Relèvement de la durée d'exonération de la TVA sur l'acquisition des biens d'investissement aussi bien à l'intérieur qu'à l'importation, de 24 mois à 36 mois à compter de la date de début de l'activité;
- ◆ Simplification des procédures relatives à l'investissement;
- ◆ Accélération du traitement des demandes concernant les projets d'investissement présentés aux comités d'investissement aux niveaux national et régional ;
- ◆ Poursuite des réformes de la justice et de l'Administration.



Mesures pour le soutien au financement

- ◆ Facilitation de l'accès au financement pour les PME à travers le développement des mécanismes de garantie;
- ◆ Poursuite de la modernisation du secteur financier à travers:
 - * La mise en œuvre de la réforme de la loi bancaire;
 - * La diversification des instruments financiers mis à la disposition des émetteurs et des investisseurs;
 - * L'amélioration du dispositif de supervision et de transparence du secteur financier;
 - * La modernisation du cadre législatif régissant la Bourse des valeurs;
 - * La révision du cadre juridique régissant la place financière de Casablanca.



Mesures de soutien de la trésorerie des PME

Soutien aux entreprises notamment les PME à travers:

- ◆ L'accélération de l'apurement des arriérés accumulés sur les administrations publiques;
- ◆ L'accélération du remboursement de la TVA;
- ◆ La mise en œuvre de la mesure visant à faire bénéficier les PME de 20 % de la commande publique;
- ◆ La poursuite du soutien des programmes « IMTIAZ » et « MOUSSANADA » destinés au soutien de la compétitivité des PME : 400 MDH.



Mesures pour la simplification des obligations fiscales des entreprises

- ◆ Autorisation des sociétés d'imputer d'office l'excédent d'impôt versé au titre d'un exercice sur les acomptes provisionnels dus au titre des exercices suivants et éventuellement sur l'impôt dû au titre desdits exercices ;
- ◆ Institution d'une procédure permettant aux entreprises ayant des liens de dépendance avec des sociétés non résidentes, de conclure des accords préalables sur les prix de transfert et ce, en réponse aux doléances des acteurs économiques et afin de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales;
- ◆ Offre des avantages fiscaux en matière de l'impôt sur les sociétés accordés actuellement pour les sièges régionaux ou internationaux disposant du label « Casablanca Finance City » (CFC) : le pôle financier de Casablanca, aux bureaux de représentation des entreprises non résidentes ;
- ◆ Octroi du choix d'imposition à l'IR aux employés des sociétés ayant le statut de CFC, soit au taux du barème ou au taux de 20% et ce, à compter du 1er janvier 2015;
- ◆ Elargissement de la télé-déclaration et du télépaiement aux PME selon le calendrier suivant :
 - * A compter du 1er janvier 2016 : pour les PME réalisant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 10 MDH;
 - * A compter du 1er janvier 2017 : pour les PME réalisant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 3 MDH.
- ◆ Abrogation de l'obligation de tenue de registre pour les contribuables dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire suite aux doléances des contribuables concernés;
- ◆ Institution de l'obligation de présentation de pièces justificatives des achats pour les contribuables dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire et dont le montant des droits en principal dépasse 5 000 DH au titre dudit revenu;
- ◆ Institution de la télé-déclaration et du télépaiement au profit de l'auto entrepreneur;
- ◆ Institution de l'obligation de payer les droits de timbre sur la base d'une déclaration, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clôturé est supérieur ou égal à 2.000.000 DH;
- ◆ Application d'un droit d'importation de 10 % aux véhicules utilitaires d'un poids en charge maximal supérieur à 2,2 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes, même lorsque ces véhicules utilitaires sont tous terrains, à quatre roues motrices ou non entièrement carrossés.

4.2 Accélération de l'implémentation de la Constitution et des grandes réformes structurelles et mise en œuvre de la régionalisation

⇒ Accélération du rythme de l'implémentation des réformes institutionnelles

Mise en œuvre de la charte de la réforme du système judiciaire



Consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, moralisation du système judiciaire, renforcement de la protection judiciaire des droits et des libertés et amélioration de l'efficacité de la performance de la justice, ainsi que le développement des capacités institutionnelles du système judiciaire.

Mise en place du cadre institutionnel pour l'émergence d'un modèle national du développement régional



Mise en place des mécanismes permettant de garantir la mise en œuvre de la régionalisation avancée à travers l'approbation de la loi organique de la Région et des autres collectivités territoriales.

Mise en œuvre de la déconcentration administrative



Mise à niveau des services extérieurs des départements ministériels et renforcement des mécanismes de coordination entre eux et avec les collectivités territoriales à l'effet de garantir la mise en œuvre efficace et intégrée des politiques publiques.

4.2 Accélération de l'implémentation de la Constitution et des grandes réformes structurelles et mise en œuvre de la régionalisation

⇒ Accélération du rythme des réformes structurelles:

Poursuite de la réforme fiscale



Poursuite de la mise en œuvre des recommandations des assises nationales sur la fiscalité en 2013, en ce qui concerne :

- ✓ L'élargissement de l'assiette fiscale;
- ✓ L'intégration du secteur informel;
- ✓ La réduction des exonérations fiscales inefficaces sur le plan économique et social;
- ✓ La réforme du système fiscal portant sur la TVA;
- ✓ La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales;
- ✓ L'amélioration des relations entre les contribuables et l'administration fiscale.

Mise en place de la réforme des régimes de retraite



- Prise des décisions nécessaires et urgentes pour garantir l'équilibre financier des régimes de retraite, à l'horizon de la mise en œuvre de la réforme intégrée et global de ces régimes permettant d'assurer leur pérennité à long terme.
- Mise en œuvre progressive de la réforme avec la préservation des droits acquis.

Poursuite de la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration de la gouvernance et du rendement du portefeuille public



- Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les Etablissements et les Entreprises Publics;
- Généralisation des mécanismes de la gestion axée sur la performance (contractualisation, restructuration des budgets selon des programmes et programmation pluriannuelle...);
- Renforcement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et établissements publics, à travers la mise en place d'un guide les aidant à adopter les dimensions du « développement durable » et de la « responsabilité sociale » dans leurs communications et éditions.

Poursuite de la réforme de la compensation



- Poursuite du soutien au pouvoir d'achat des citoyens avec la préservation des équilibres financiers, à l'effet de réaliser des économies pouvant être injectés dans l'investissement productif et renforcer le réseau des services sociaux;
- Poursuite de l'application du système d'indexation relatif aux produits pétroliers;
- Poursuite de la décompensation du fuel destiné à la production de l'électricité dans le cadre de la mise en œuvre du contrat programme signé avec l'ONEE;
- Mise en œuvre du programme d'appui à l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur agricole et ce, dans le cadre de l'encouragement de l'utilisation des énergies alternatives.

Poursuite de la mise en œuvre progressive des dispositions de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances



⇒ Lancement de la mise en œuvre effective des dispositions de la réforme:

- Lancement de la seconde phase de l'expérience de préfiguration au titre de l'année 2015, et ce à travers l'adhésion de 5 nouveaux départements, à savoir: le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, le Ministère de la Justice et des Libertés, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, le Ministère de la Santé et le Département de la Formation Professionnelle;
- En plus, des axes qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la première phase de l'expérience de préfiguration, concernant l'adoption d'une nouvelle structure du budget axée sur des programmes reliés à des objectifs mesurés par des indicateurs de performance, ainsi que l'élaboration d'un projet de performance, l'axe relatif à la programmation budgétaire triennal sera mis en œuvre.

4.3 Renforcement de la cohésion sociale et spatiale , la promotion de l'emploi et la poursuite du soutien aux programmes sociaux

4.3.1 Réduction des disparités sociales et spatiales et appui à la cohésion sociale

⇒ Poursuite d'appui aux programmes de l'INDH

◆ Rappel du bilan de la première phase

- ✓ Réalisation de plus de **22.000** projets au profit de plus de **5,2 millions** de bénéficiaires pour un montant global s'élevant à **14,1 MMDH**, dont la contribution de l'Etat est d'environ **8,4 MMDH**. Ces interventions ont concernées les domaines de la santé, de l'éducation, de l'animation sociale, culturelle et sportive, de la formation professionnelle, des infrastructures et des services sociaux de base.

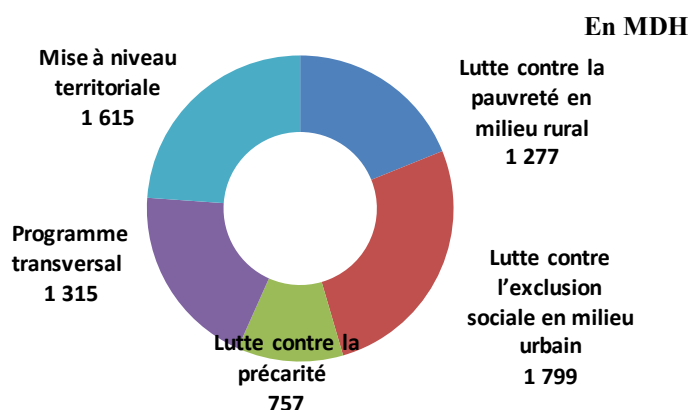
⇒ Impact des programmes réalisés sur la population cible

Réduction du taux de la pauvreté de **41%** dans les communes rurales ciblées. En effet, ce taux est passé de **36%** à **21%**. Cependant il ne s'est réduit que de **28%** dans les communes rurales non ciblées.



◆ Bilan de la seconde phase de l'INDH

Le montant des crédits disponibles au cours de l'année 2014, y compris la période s'étalant de l'année 2013 à 2014, a atteint 6.927 MDH, (dont 166 MDH pour l'appui et l'accompagnement de l'INDH). Ces crédits sont destinés au financement des projets et des activités répartis selon le schéma suivant:



◆ Réalisations des quatre programmes de l'INDH

Programmation de plus de **4.000 projets** à **fin août 2014**. Ce chiffre sera revu à la hausse du moment qu'une panoplie de propositions de projets et d'activités sont en attente d'approbation par les comités provinciaux et régionaux dans les derniers mois de l'année 2014. Ces projets sont répartis selon les quatre programmes de l'INDH comme le montre le tableau ci-contre:

Programme	Nombre de projets	Montant global (en MDH)	Part de l'INDH (en MDH)	Nombre de bénéficiaires
Transversal	1 785	734,5	351,7	130 158
Lutte contre la pauvreté en milieu rural	1 340	653,2	408,5	200 249
Lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain	530	589	425,7	115 741
Lutte contre la précarité	410	565,5	242,3	37 681
Total	4 065	2 542,2	1 428,2	483 829

4.3.1 Réduction des disparités sociales et spatiales et appui à la cohésion sociale

⇒ Initiative Nationale pour le Développement Humain



◆ Bilan de la seconde phase de l'INDH

◆ Réalisations du cinquième programme : « Programme de Mise à niveau territoriale »

La seconde phase de l'INDH s'est caractérisée par l'introduction d'un 5ème programme concernant la mise à niveau territoriale des zones montagneuses ou enclavées, et ce au profit de **3.300 douars** relevant de **22 provinces**.

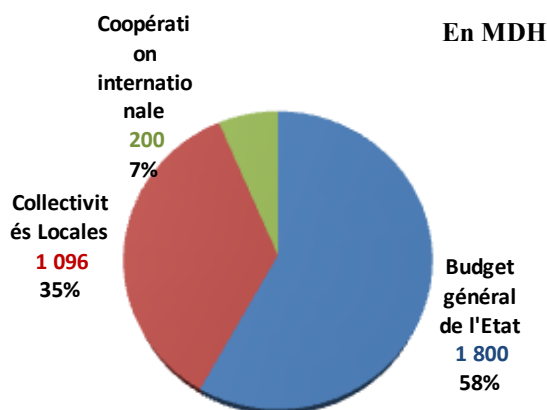
Au cours de l'année **2014**, ce programme a bénéficié d'un appui financier qui s'élève à **662,5 MDH** dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (FSINDH), et ce pour entamer les interventions suivantes:

Domaine d'intervention	Réalisations jusqu'à mai 2014
Routes et équipements	◇ Construction de 680 km de routes et des pistes et de 19 ouvrages d'art
Education nationale	◇ 870 logements administratifs construits ou en cours de réalisation en faveur des enseignants de l'éducation nationale
Santé	◇ Acquisition et distribution de 38 ambulances et construction de 72 logements pour le personnel médical
Electrification rurale	◇ Electrification de 2.144 douars
Eau potable	◇ Réalisation de plus de 190 points d'eau et l'adduction en eau potable de 143 douars

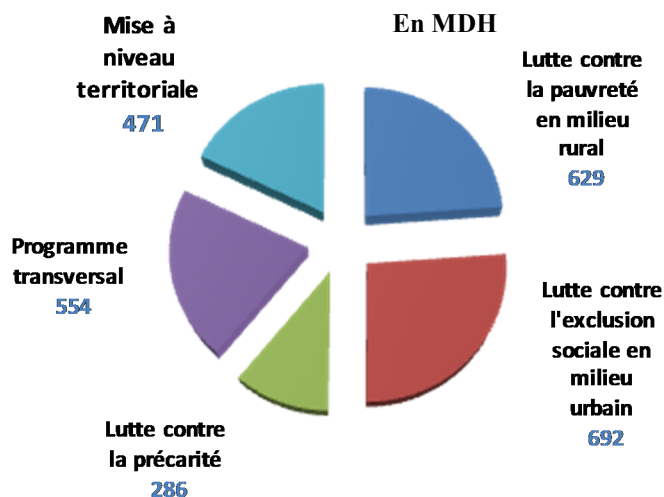
◆ Prévisions des cinq programmes de l'INDH au titre de l'année 2015

✓ Financement

Sources de financement prévues
(environ 3.096 MDH)



Répartition des crédits nets dans le cadre du FSINDH
(environ 2.692 MDH)



✓ Perspectives d'avenir

⇒ Renforcement des mécanismes de suivi, du contrôle et d'évaluation des projets à travers:

- La consolidation du système d'évaluation pour répondre aux besoins de prise de décision et de collecte d'informations;
- La consécration de la culture du suivi et d'évaluation participative;
- La mise en place et le suivi des indicateurs communs pour la mesure de la performance des programmes et des projets;
- La simplification et la généralisation des manuels des procédures;
- Le suivi des recommandations des missions de contrôle et d'audit de l'Inspection Générale des Finances, de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale, ainsi que les missions d'audit programmées par des bailleurs de fonds;

⇒ Renforcement de l'intégration et de la cohérence entre les programmes sectoriels et les plans de développement collectifs avec les projets de l'INDH;

⇒ Intensification de la participation des femmes, des jeunes et des personnes à besoins spécifiques dans les instances de la gouvernance créées au titre de l'INDH.

⇒ Mise à niveau des associations et des coopératives;

⇒ Consécration de la culture de transparence et de reddition des comptes;

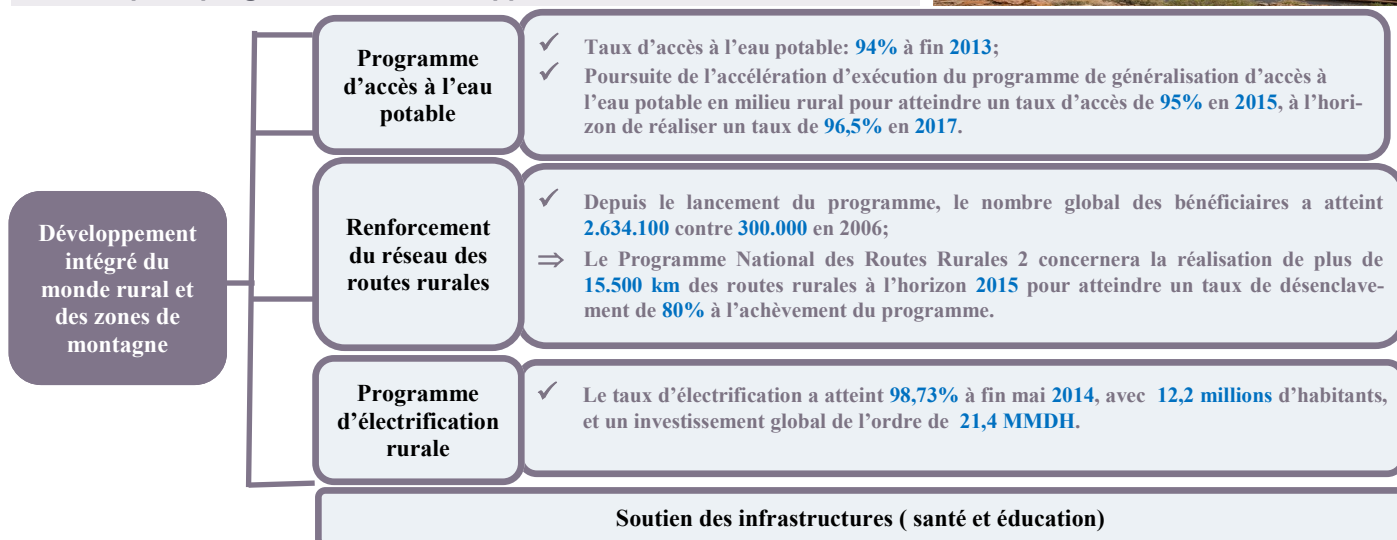
⇒ Soutien de la politique de communication à proximité ainsi que des plans de formation et renforcement des compétences.

4.3.1 Réduction des disparités sociales et spatiales et appui à la cohésion sociale

⇒ **Mise à niveau du monde rural et des zones de montagne**



◆ Principaux programmes de développement



◆ **Fonds pour le développement rural et des zones de montagne: nouveau instrument pour la concrétisation de l'approche intégrée du développement rural et des zones de montagne**

◆ **Poursuite de renforcement des ressources budgétaires réservées au fonds**

2 MMDH au titre de l'année **2014** au lieu de **500 MDH** pour l'année 2011; dont **500 MDH** sont réservés aux zones de montagne. Cela, selon une approche axée autour des projets assurant la convergence et l'intégration territoriale.

◆ **Réalisations**

- ✓ **Soutien à l'investissement dans le secteur agricole:** allocation de **770 MDH** au cours de l'année **2014** pour la construction et l'équipement des ouvrages, la réalisation des travaux de la petite et de la moyenne irrigation, l'aménagement hydro agricole, la valorisation des productions agricoles, l'arboriculture fruitière et la lutte contre la sécheresse...
- ✓ **Contribution dans le domaine de la mise à niveau territoriale:** la signature des conventions privées à fin août 2014, concernant **26 projets** pour la mise à niveau territorial du monde rural avec une enveloppe budgétaire de **186 MDH**, dont la contribution du Fonds est d'environ **89 MDH**.

◆ **Perspectives d'avenir du Fonds : Renforcement des acquis et des projets intégrés selon une approche spatiale, participative et contractuelle**

Réalisation d'un développement territorial équilibré à travers :

◆ **La mise à niveau sociale des communes les plus en retard par la promotion de l'accès aux:**



Services sociaux de base (santé, éducation et services d'urgence et de premiers secours);



Services publics et de proximité de qualité (services administratifs, services de la poste et de la télécommunication et services bancaires);

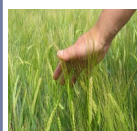


Services de raccordement aux réseaux de l'eau potable, de l'électricité et d'assainissement selon des normes de qualité et du coût;



Infrastructures routières et de transport (réseau routier et moyens de transport public).

◆ **La création d'une dynamique économique durable des structures de production à travers trois orientations de base:**



Une orientation agricole visant la pérennisation des structures de production via des projets d'agriculture à caractère solidaire;



Une orientation concernant le Tourisme et l'Artisanat



Une orientation visant les services et l'industrie

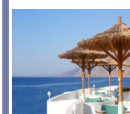
◆ **L'intégration des zones rurales et montagneuses dans le parcours de développement global et équilibré des différentes régions du Royaume, à travers:**



leur intégration dans les plans de développement local;



leur raccordement au réseau routier national;



la construction des stations touristiques et énergétiques.

⇒ **Mise à niveau de la stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier: valorisation des ressources économiques, sociales et culturelles dans lesdites zones**

Mise en œuvre des programmes prioritaires de cette stratégie, à travers l'adoption de **172** conventions de partenariat, pendant la période 2012-2014, dont **83** conventions engagées en 2014 (**70** relatives à l'arganier et **13** concernant les zones oasiennes), avec une enveloppe budgétaire d'environ **54 MDH**.

4.3.1 Réduction des disparités sociales et spatiales et appui à la cohésion sociale

⇒ Fonds d'appui à la cohésion sociale

◆ Interventions du Fonds:

Depuis sa création en 2012, le Fonds d'appui à la cohésion sociale a contribué au renforcement des actions sociales en faveur des populations démunies, portant notamment sur le financement des dépenses afférentes à la généralisation du Régime d'Assistance Médicale «**RAMED**», au soutien à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire «**Programme Tayssir**» et l'**Initiative Royale « 1 million de cartables »** et à l'assistance aux personnes à besoins spécifiques et aux veuves en situation de précarité.

◆ Réalisations et prévisions:

Poursuite des efforts pour la généralisation du « **RAMED** »

A fin août 2014, 2.690.641 familles ont été immatriculés, soit 7,28 millions de bénéficiaires dans l'objectif d'atteindre 8,5 millions de bénéficiaires.



Elargissement de la base des bénéficiaires du « **Programme Tayssir** »



- depuis le lancement du programme, le taux d'abandon scolaire a été réduit de (68%) et le taux d'absentéisme de (60%), ce qui a permis le prolongement du cycle primaire au cycle secondaire collégial, et par la suite rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans;
- Le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2013-2014 a atteint 784.000 élèves issus de 466.000 familles;

⇒ Au titre de l'année scolaire 2014-2015, il est prévu que le nombre des bénéficiaires atteindra 812.000 élèves issus de 494.000 familles.

Elargissement du programme de l'Initiative Royale « **1 million de cartables** »



- Le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2013-2014 a atteint 3.906.948 élèves poursuivant leur scolarité dans 4.215 établissements en milieu rural et 2.094 établissements en milieu urbain

⇒ Au titre de l'année scolaire 2014-2015, il est prévu que le nombre des bénéficiaires atteindra 3.914.949 élèves.

Assistance aux personnes à besoins spécifiques



- A fin août 2014, le nombre des bénéficiaires a atteint 4.508 avec une enveloppe budgétaire estimée aux alentours de 20,4 MDH, concernant les interventions portant sur:
 - ✓ L'appui à la scolarisation des enfants en situation d'handicap. En effet, le nombre des centres subventionnés a atteint d'environ 71 centres au titre de l'année 2013;
 - ✓ La création de 16 unités régionales pour l'accueil, l'orientation et l'offre des subventions au profit des personnes en situation d'handicap;
 - ✓ L'assistance aux étudiants en situation d'handicap pour obtenir les bourses et bénéficier des cités universitaires;
 - ✓ L'offre des subventions en nature au profit des familles des personnes en situation d'handicap.
- ⇒ Au titre de l'année 2015, il est prévu que le nombre des bénéficiaires enregistra 4.600 bénéficiaires avec une enveloppe budgétaire d'environ 24 MDH. Les services rendus sont répartis entre le soutien des familles ayant des personnes à besoins spécifiques, la couverture des charges pour la scolarisation des enfants en situation d'handicap, le soutien des activités génératrices de revenus, tout en assurant la disponibilité des assistances techniques et des équipements de remplacement au profit de 3.000 personnes en situation d'handicap au niveau régional.

⇒ Fonds d'entraide familiale: Octroi des assistances aux mères démunies divorcées et à leurs enfants ayant droit à la pension « alimentaire »

Depuis sa création en 2011 et jusqu'au fin mai 2014, ce Fonds a exécuté 3.640 actes judiciaires pour un montant total de 28,51 MDH.

Ainsi, et afin d'augmenter le nombre des bénéficiaires de la pension, l'année 2015 sera marquée par l'amélioration de la gestion du Fonds et ce à travers la simplification des pièces constitutives du dossier de la demande de la pension et le renforcement de la communication auprès des populations ciblées.

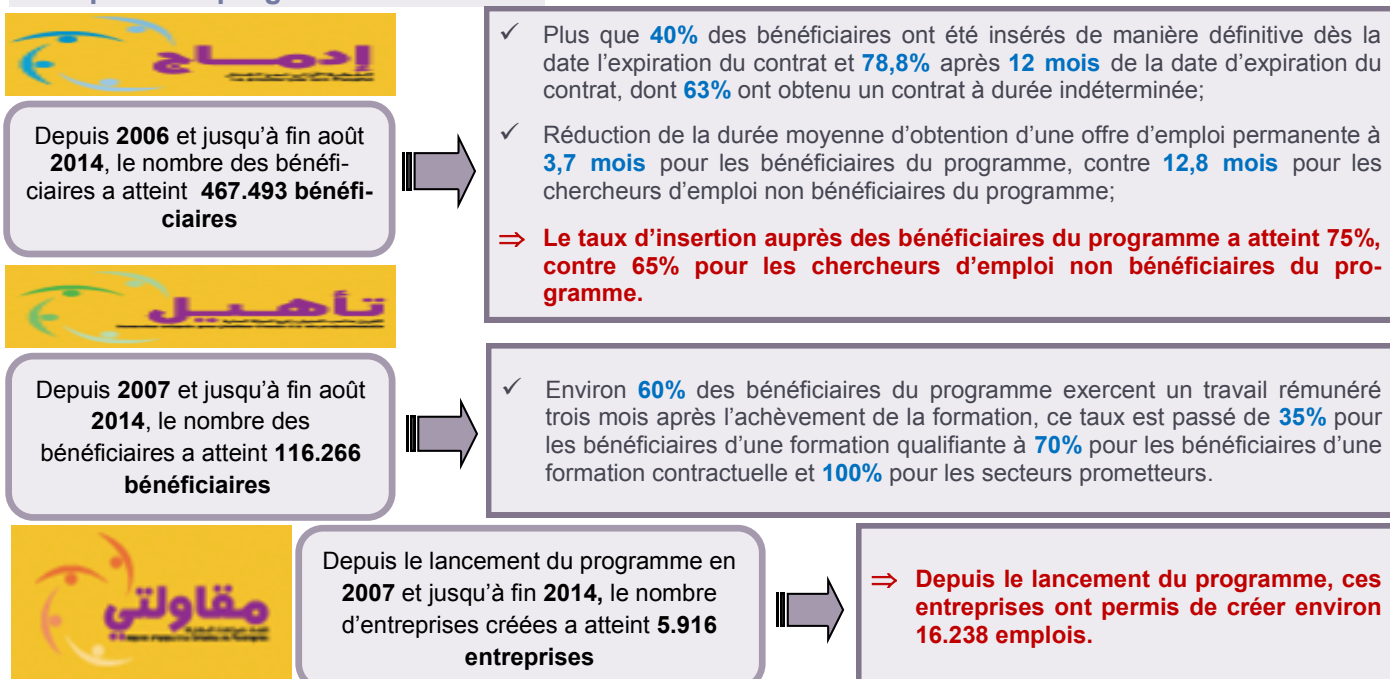
4.3.2 L'emploi comme priorité au titre de l'année 2015

◆ Bilan des principaux programmes de promotion de l'emploi au titre de l'année 2014 :

Réalisation jusqu'au 31 août 2014	Indicateurs
Insertion des chercheurs d'emploi dans le cadre du programme « IDMAJ »	44.421
Amélioration de recrutement des chercheurs d'emploi dans le cadre du « Programme TAEHIL »	10.824
Accompagnement de porteurs de projets dans le cadre du « Programme MOUKAWALATI »	963
Nombre d'entreprises créées dans le cadre du « Programme MOUKAWALATI »	443
Nombre de protocoles signés dans le cadre du dispositif de « Prise en charge de la couverture sociale »	194



◆ Impact des programmes réalisés



◆ Perspectives pour l'année 2015:

Au titre de l'année 2015, il est prévu la poursuite de la réalisation des principaux programmes d'appui à l'emploi lancés ces dernières années, et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'emploi:

⇒ Poursuite de l'exécution et du développement des programmes de promotion de l'emploi à travers:

- ✓ La réalisation de 60.000 opérations d'insertion dans le cadre du programme « IDMAJ », la formation de 18.000 bénéficiaires dans le cadre du programme « TAEHIL » et l'accompagnement de 1.500 porteurs de projets dans le cadre du « Programme MOUKAWALATI » ;
- ✓ Le lancement d'une expérience pilote du programme « MOUBADARA » ciblant environ 200 personnes, le programme vise la promotion de l'emploi d'utilité sociale dans le tissu associatif ;
- ✓ La présentation, pour approbation d'un projet de loi complétant et modifiant la n° 16-93 organisant les stages de formation pour insertion ;
- ✓ La mise en place d'un système d'information pour les agences privées de l'emploi .

⇒ Elargissement des activités exercées dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur : les entrepreneurs opérant dans des travaux divers et dans des travaux de l'informatique ;

⇒ Activation du régime de l'indemnité pour perte d'emploi à travers l'allocation d'une enveloppe budgétaire estimée à **250 MDH**;

⇒ Prise en charge par l'Etat (pour une durée de **24 mois** et dans la limite de **5 salariés**) de la part patronale au titre des contributions dues à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et de la taxe de la formation professionnelle pour les entreprises et les associations créées durant la période allant du **1er janvier 2015** au **31 décembre 2019**, à condition que le salarié soit recruté dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée pendant les deux premières années à compter de la date de création de l'entreprise;

⇒ Exonération pendant une période de **24 mois**, du salaire mensuel brut plafonné à **10.000 dirhams** versé par une entreprise créée entre le **1er janvier 2015** et le **31 décembre 2019** et ce, dans la limite de **5 salariés**;

⇒ Encouragement des institutions qui organisent des stages de formation pour insertion au profit des diplômés, à travers:

- ✓ La réduction de la période d'exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité de stage à **24 mois** au lieu de **36 mois**;
- ✓ L'institution de l'obligation de souscription par l'employeur d'un engagement de recrutement définitif dans la limite d'au moins **60%** des stagiaires.



4.3.3 Poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation

⇒ **Secteur de l'éducation nationale: (45,9 MMDH)**

◆ Principales réalisations au cours de l'année 2014

◆ Investiture du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

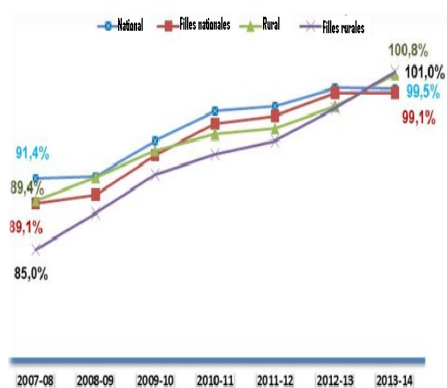
Le **mercredi 16 juillet 2014**, Sa Majesté le Roi a procédé à l'investiture du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique à la place du Conseil Supérieur de l'Enseignement;

Considéré comme étant une instance consultative indépendante de bonne gouvernance, de développement durable et de démocratie participative, le Conseil a pour mission d'éclairer les décideurs, les acteurs et l'opinion publique, au moyen d'évaluations quantitatives et qualitatives, méthodiques et rigoureuses sur les différents aspects du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

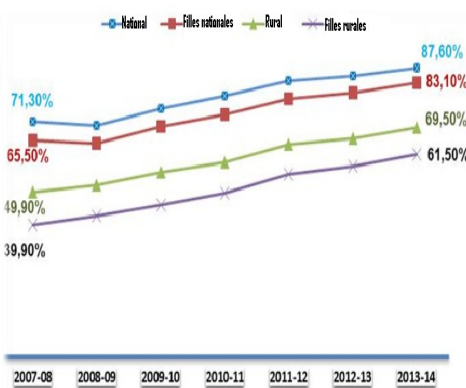


◆ Généralisation de la scolarisation

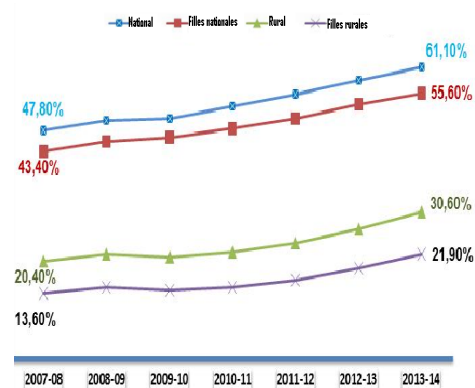
Évolution du taux de scolarisation dans le primaire



Evolution du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial



Evolution du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire qualifiant



◆ Programme d'action 2015

- ✓ Finalisation du nouveau projet éducatif selon une approche participative avec tous les acteurs et ce, en vue de pallier aux difficultés auxquelles s'est opposé le programme d'urgence, notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement préscolaire et l'égalité des chances entre les différents niveaux du système éducatif, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement;
- ✓ Amélioration du niveau de la gouvernance dans le système éducatif via la révision des méthodes de fonctionnement des conseils d'administration des Académies Régionales d'Education et de Formation, ainsi que les mécanismes de contractualisation et le développement des capacités des acteurs à tous les niveaux notamment dans les établissements de l'enseignement tout en poursuivant les efforts entrepris pour l'adoption des systèmes d'information et d'évaluation;
- ✓ Création de **50** écoles communautaires, **60** collèges et **30** lycées;
- ✓ Construction d'un centre des classes préparatoires avec le remplacement de **1000** salles de classe préfabriquées;
- ✓ Mise à niveau de **3.280** établissements et raccordement de **2.733** établissements au réseau de l'eau potable et **3.648** établissements au réseau de l'électricité et **3.440** établissements au réseau d'assainissement et les équipements de santé;
- ✓ Renouvellement des équipements de **3.780** établissements et internats;
- ✓ Acquisition du matériel éducatif pour les classes préparatoires, mise à niveau et élargissement de l'offre dans le domaine de l'enseignement technique.

⇒ Ces axes visent l'atteinte d'un ensemble d'objectifs au titre de l'année scolaire 2016-2017, à savoir:

- ✓ L'augmentation du taux d'inscription dans le cycle primaire, collégial et secondaire pour atteindre respectivement **100%**, **90%** et **65%**;
- ✓ La réduction du taux de déperdition scolaire dans le cycle primaire, collégial et secondaire respectivement à **2,1%**, **5,6%** et **7,4%**.

⇒ **Atteindre un taux de scolarisation de 75% dans le cycle primaire**

4.3.3 Poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation

⇒ Secteur de la formation professionnelle : (403 MDH)

◆ Programme d'action 2015:

- ✓ Poursuite du chantier de la réforme de la gouvernance du système des contrats spéciaux de formation;
- ✓ Lancement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie intégrée de la formation professionnelle ;
- ✓ Poursuite de l'accompagnement des métiers mondiaux du Maroc et des secteurs renouvelables et de la logistique, à travers:

- L'extension de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique;
- L'achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique à Ouarzazate et le lancement des travaux de construction d'un autre Institut à Tanger;
- Le lancement des travaux de construction de l'Institut des métiers de la logistique portuaire à Tanger Med.



⇒ Secteur de l'éducation non formelle

Dans le cadre de la généralisation de la solarisation, le Gouvernement a adopté des outils pour le soutien du secteur de l'enseignement non formel pour les enfants à moins de 16 ans, et ce afin de les insérer dans le système de l'enseignement ou de la formation professionnelle.

- ⇒ Le nombre global des élèves inscrits au sein du programme de « l'école de la deuxième chance » et du dispositif de « l'accompagnement pédagogique » est passé de 46.500 pour l'année scolaire 2013- 2014 à 52.000 pour l'année scolaire 2014-2015;
- ⇒ Le nombre des nouveaux inscrits au titre desdits programmes est passé à 24.500 et 28.000 respectivement pendant les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 .



⇒ Secteur de la lutte contre l'analphabétisme

◆ Bilan de l'année 2014:

- ⇒ Création de la nouvelle Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme chargée de dresser l'état actuel de l'analphabétisme au Maroc et de diffuser un rapport annuel sur l'avancement du programme d'alphabétisation ;
- ⇒ Signature de **1.180 conventions** entre l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme et les différentes associations partenaires, permettant à **558.138 personnes** de bénéficier du programme d'alphabétisation au titre de l'année 2013-2014;
- ⇒ Durant les dix dernières années, le nombre global de bénéficiaires du programme de lutte contre l'analphabétisme s'élève à plus de **7.000.000** (dont plus de **84%** sont des femmes et plus de **50 %** sont issus du monde rural).

◆ Programme d'action 2015

- ✓ Poursuite de la mobilisation des différents partenaires publics, privés et société civile afin d'augmenter le nombre annuel de bénéficiaires en le portant à **800.000 personnes** ;
- ✓ Poursuite des efforts pour la diversification des programmes et des moyens didactiques afin de répondre aux besoins renouvelés des bénéficiaires.



Ramener le taux d'analphabétisme à **20%** à l'horizon **2016**, après avoir réalisé un taux de moins de **28%** à fin **2012**

4.3.3 Poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation

⇒ **Secteur de l'enseignement supérieur : (9,02 MMDH)**

◆ Principaux indicateurs :

Indicateurs	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Prévisions 2015
Nombre d'étudiants	610.682	665.991	656.467
Nombre de boursiers	215.507	242.392	290.000
Capacité d'accueil des cités universitaires	38.679	44.002	49.050
Nombre de repas servis par les cités universitaires	6.060.000	7.333.700	-
Nombre de filières à caractère professionnel	1.160	1.264	-

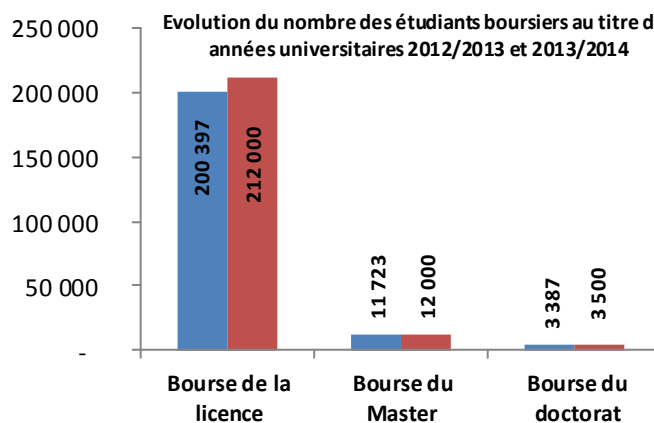


Répartition du nombre des étudiants au titre de l'année universitaire 2012/2013



■ Enseignement supérieur universitaire ■ Formation des cadres ■ Enseignement supérieur privé

Evolution du nombre des étudiants boursiers au titre des années universitaires 2012/2013 et 2013/2014



■ 2012/2013 ■ 2013/2014

◆ Programme d'action 2015

- ✓ **Amélioration de l'offre et des opportunités de la formation dans l'enseignement supérieur** à travers la réhabilitation des infrastructures des établissements universitaires, la poursuite de l'accélération de la professionnalisation des filières pour les établissements à accès ouvert, la conformité des programmes et des parcours avec les exigences du marché du travail, ainsi que l'augmentation du nombre des étudiants bénéficiaires des bourses sociales et l'extension de l'accès aux services sociaux pour les étudiants;
- ✓ **Poursuite du soutien de la recherche scientifique et de l'innovation** à travers l'achèvement de la mise en place du système d'information relatif à la recherche scientifique (SIMARECH) dans toutes les universités et l'extension de l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication via la mise à disposition du service sans fil « WIFI » aux établissements et cités universitaires, et ce dans le cadre du programme NET-U, ainsi que l'augmentation du nombre des bénéficiaires des bourses de mérite;
- ✓ **Evaluation et assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** à travers la création de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la concrétisation de ses structures;
- ✓ **Finalisation ou contribution à la construction des nouveaux établissements universitaires** à Dakhla, Essmara, Agadir, Béni Mellal, Kalaa Seraghna, Fès et Tanger, ainsi que l'acquisition d'un lot de terrain réservé au pôle technologique à Oujda;
- ✓ **Augmentation de la capacité d'accueil**, en ajoutant 24 831 nouvelles places au titre de l'entrée universitaire 2014-2015;
- ✓ **Institutionnalisation des nouvelles filières** adoptées au cours de l'année universitaire 2014-2015, ainsi que le nouveau système pour l'enseignement des langues dans le cadre des centres des ressources.



◆ Principales réalisations au titre des années 2013 et 2014

- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du Plan National de prise en charge des Urgences Médicales, à travers la mise en place de **02 Unités des Urgences Médicales de Proximité (UMP)**, et de **7 Unités de Services d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)**, la mise en service en cours de **15 SAMU en milieu rural**, et l'acquisition de **deux héli-SMUR** et d'ambulances médicalisées ;
- ✓ Poursuite de la réhabilitation de **4 pôles des urgences médicales** aux hôpitaux El Farabi à Oujda, Ibn Tofeil à Marrakech, Ibn Rochd à Casablanca et à Sidi-bennour ;
- ✓ Extension et mise à niveau de l'offre de soins hospitalière à travers la poursuite des travaux d'équipement des hôpitaux de spécialités du CHU d'Oujda pour atteindre une capacité litière de **653 lits**, lancement des études concernant la construction des CHU d'Agadir et de Tanger et mise en service du Centre Hospitalier Provincial d'El-Jadida et de 2 hôpitaux locaux à Mrirt et Zagora;
- ✓ Construction et réhabilitation des Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB), construction des logements de fonction pour encourager l'installation des professionnels de santé en milieu rural, renforcement de la disponibilité des médicaments et acquisition des ambulances;
- ✓ Consolidation des acquis en matière de santé de la mère et de l'enfant;
- ✓ Amélioration du stock de médicaments et réduction des prix (**320 médicaments en 2013 et 1250 médicaments en 2014**);
- ✓ Mise en place d'un nouveau système de tarification des médicaments et de fixation des prix de vente, au niveau des pharmacies, des hôpitaux et des organismes de prévoyance sociale.



Indicateurs	Réalisations à fin 2013
Taux de mortalité maternelle (Pour 100000 enfants nés vivants)	112
Taux de mortalité infantile (Pour 1000 enfants nés vivants)	28,8
Taux d'accouchement en milieu surveillé au niveau national	72,7%
Ratio d'habitants par médecin généraliste (secteur public)	6.547
Ratio d'habitants par médecin généraliste et spécialiste (secteurs public)	2.677
Ratio d'habitants par médecin généraliste (secteurs public et privé)	3.850
Ratio d'habitants par infirmier (secteur public)	1.095

◆ Programme d'action 2015 :

Au titre de l'année 2015, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie 2012-2016, et ce à travers:

- ✓ L'extension de la couverture médicale de base, via le renforcement des activités des ESSB et la prise en charge des besoins induits par la généralisation du **RAMED**, la consolidation des actions menées pour assurer une meilleure prise en charge des ramédistes ainsi que la mise en place des mesures nécessaires pour accompagner le scénario retenu pour le régime d'assurance maladie obligatoire concernant les indépendants et les professions libérales ;
- ✓ La poursuite des actions menées dans le cadre du plan de réduction de la mortalité maternelle et infantile, la mise en œuvre de la stratégie de la santé reproductive et la promotion de la santé des populations à besoins spécifiques ;
- ✓ La mise en œuvre d'une stratégie nationale de veille et de sécurité sanitaire et la prévention et la lutte contre le cancer en vue de réduire la mortalité due à cette maladie, ainsi que la consolidation des actions de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- ✓ La poursuite des actions nécessaires pour la mise en œuvre du plan national pour la prise en charge des urgences médicales, et la mise à niveau des hôpitaux comme c'est prévu dans le cadre du **Projet santé Maroc III**;
- ✓ Le renforcement de l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux pour les besoins des programmes de santé.

4.3.5 Facilitation de l'accès à un logement décent et diversification de l'offre en logements : (3,2 MMDH)

♦ Réalisations au titre des années 2013 et 2014



Indicateurs	Réalisations 2013	Réalisations 2014 jusqu'au mois d'août
Nombre de villes déclarées « Villes Sans Bidonvilles »	4	-
Nombre d'unités achevées dans le cadre du programme « Villes Sans Bidonvilles »	40 567	16 342
Nombre de ménages bénéficiaires du programme « Villes Sans Bidonvilles »	26 834	18 652
Nombre de ménages programmés	42 282	133 902
Nombres d'unités réalisées dans le cadre du programme de logements sociaux ayant reçu le certificat de conformité	61.195	46.061
Nombres d'unités de logement destinées à la classe moyenne	13.523 unités conventionnées depuis le lancement du programme (statistiques du mois de septembre 2014)	

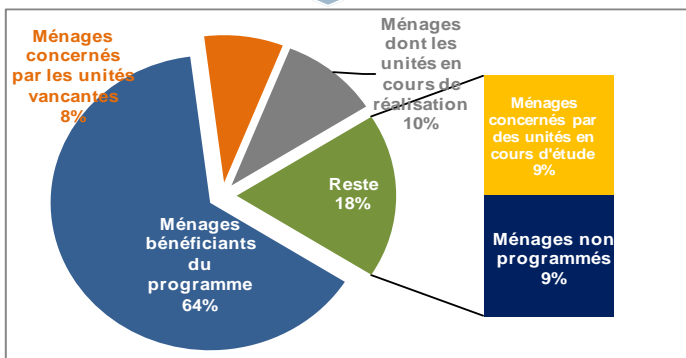
♦ Indicateurs relatifs à l'impact des programmes réalisés jusqu'à 2013:

◇ Programme « Villes Sans Bidonvilles »

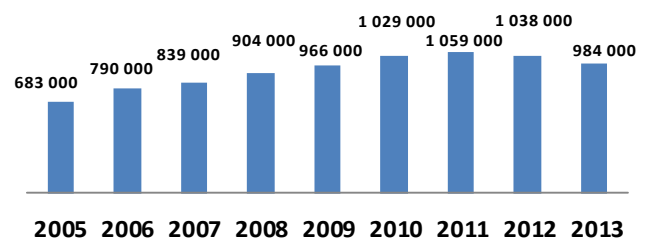
- Le nombre de ménages bénéficiaires : **248.659**;
- Le nombre de villes déclarées sans bidonvilles : **51**.

◇ Unités de logement (statistiques de l'année 2013) :

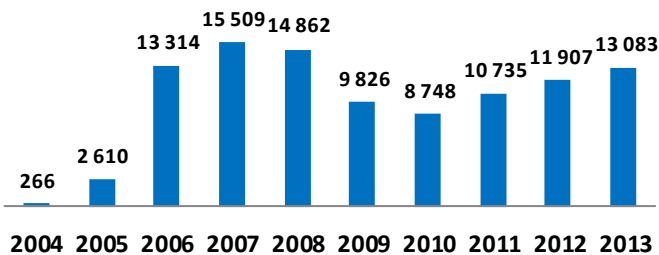
- ⇒ Le nombre total d'unités achevées : **260.052**;
- ⇒ Le nombre total d'unités en cours de réalisation : **309.885**



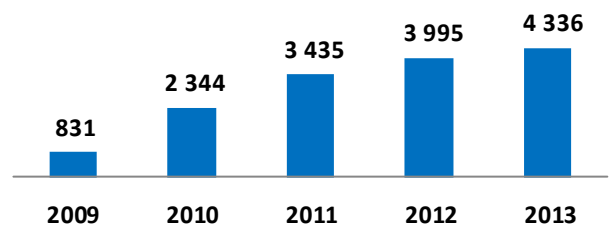
Evolution de l'emploi dans le secteur du BTP



Nombre de crédits garantis par Fogarim



Nombre de crédits garantis par Fogaloge



♦ Programme d'action 2015:

- ✓ Accélération du programme « Villes Sans Bidonvilles » à travers la déclaration de **04** nouvelles villes sans bidonvilles;
- ✓ Traitement des cas des constructions menaçant ruine par l'approbation d'un projet de loi en la matière ;
- ✓ Restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et mise à niveau urbaine à travers le lancement de nouveaux programmes concernant les villes de Casablanca, de Fès et de Salé;
- ✓ Diversification de l'offre en logements à travers le programme des villes nouvelles et le développement des logements sociaux, des logements sociaux à faible valeur immobilière et des logements destinés à la classe moyenne;
- ✓ Mise en œuvre de la politique territoriale pour le développement urbain intégré à travers l'adoption des programmes de développement des villes de Tanger, Rabat, Marrakech, Salé, Tétouan et Casablanca permettant de donner un nouveau souffle à la dynamique socioéconomique dans les régions concernées;
- ✓ Acquisition des logements à faible valeur immobilière et des logements destinés à la classe moyenne par les étrangers résidents au Maroc en situation régulière ;
- ✓ Encouragement de l'offre des logements sociaux destinés à la location à travers le relèvement du montant de la redevance locative maximale et la réduction de la durée d'exonération de **20 à 8** ans;
- ✓ Application du taux de 10% de TVA aux opérations de crédit foncier et de crédit à la construction se rapportant au logement social, pour les contrats de crédits conclus à compter du 1er janvier 2015.



◆ Une attention particulière accordée à la femme, la famille, l'enfance et des personnes âgées



⇒ Institutionnalisation par décret n°495-13-2 de la commission ministérielle et du comité technique interministériel chargés d'accompagner et de suivre la mise en œuvre du plan Gouvernemental pour l'égalité « ICRAM », qui vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en perspective d'assurer la parité ;

⇒ Création de l'observatoire national pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et lancement du programme sectoriel intégré de sensibilisation sur la lutte contre la violence et la discrimination contre les femmes ;

⇒ Préparation, avec l'appui de l'UNICEF, d'un projet de politique publique intégrée pour la protection de l'enfance et élaboration de son plan d'action ;

⇒ Lancement de l'opération « Hiver 2014 » pour assister les personnes âgées sans domicile et réhabilitation des centres d'hébergement en leur faveur ainsi que la promotion des valeurs de solidarité intergénérationnelle et de prise en charge des personnes âgées.



◆ Une attention particulière accordée à l'encadrement des jeunes en vue de garantir leur adhésion au processus de développement de notre pays

⇒ Renforcement du réseau des centres culturelles à travers la création de 5 centres au profit des jeunes et la mise à niveau de 200 maisons des jeunes et 130 centres des femmes répartis sur tout le Royaume ;

⇒ Création de 5 centres d'accueil, de 2 centres de vacances et de loisirs à El-haouzia et Tamaris et de 70 centres d'estivage répartis sur tout le Royaume et la mise à niveau de 50 centres de colonies de vacances ;

⇒ Poursuite de la mise à niveau du centre Moulay Rachid pour la jeunesse et l'enfance à Bouznika et l'équipement des différents établissements socio-éducatifs (Maisons de jeunes, centres féminins, colonies de vacances,...);

⇒ Développement des infrastructures sportives à travers la poursuite de la construction de 100 centres sportifs de proximité et la réhabilitation des salles et des centres de formation.



◆ Une politique culturelle au service du développement social

⇒ Lancement de la mise en œuvre du programme « Patrimoine 2020 », visant le développement du patrimoine culturel comme un pôle de création de la richesse et un levier pour le développement régional et ce, à travers la réalisation de 140 projets concernant le patrimoine matériel et immatériel;

⇒ Lancement du programme « Maroc Culturel 2020 » ayant pour objectif de développer le marché culturel national par le soutien institutionnel et financier aux industries culturelles et artistiques créatrices de richesse et d'emploi;

⇒ Poursuite des travaux de construction des deux grands théâtres de Rabat et de Casablanca et de l'Institut National Supérieur de Musique et des Arts Chorégraphiques (INSMAC) ;

⇒ Poursuite des travaux de restauration des monuments historiques, des murailles et des anciens médinas ainsi que la mise en valeur des musées et des sites historiques;

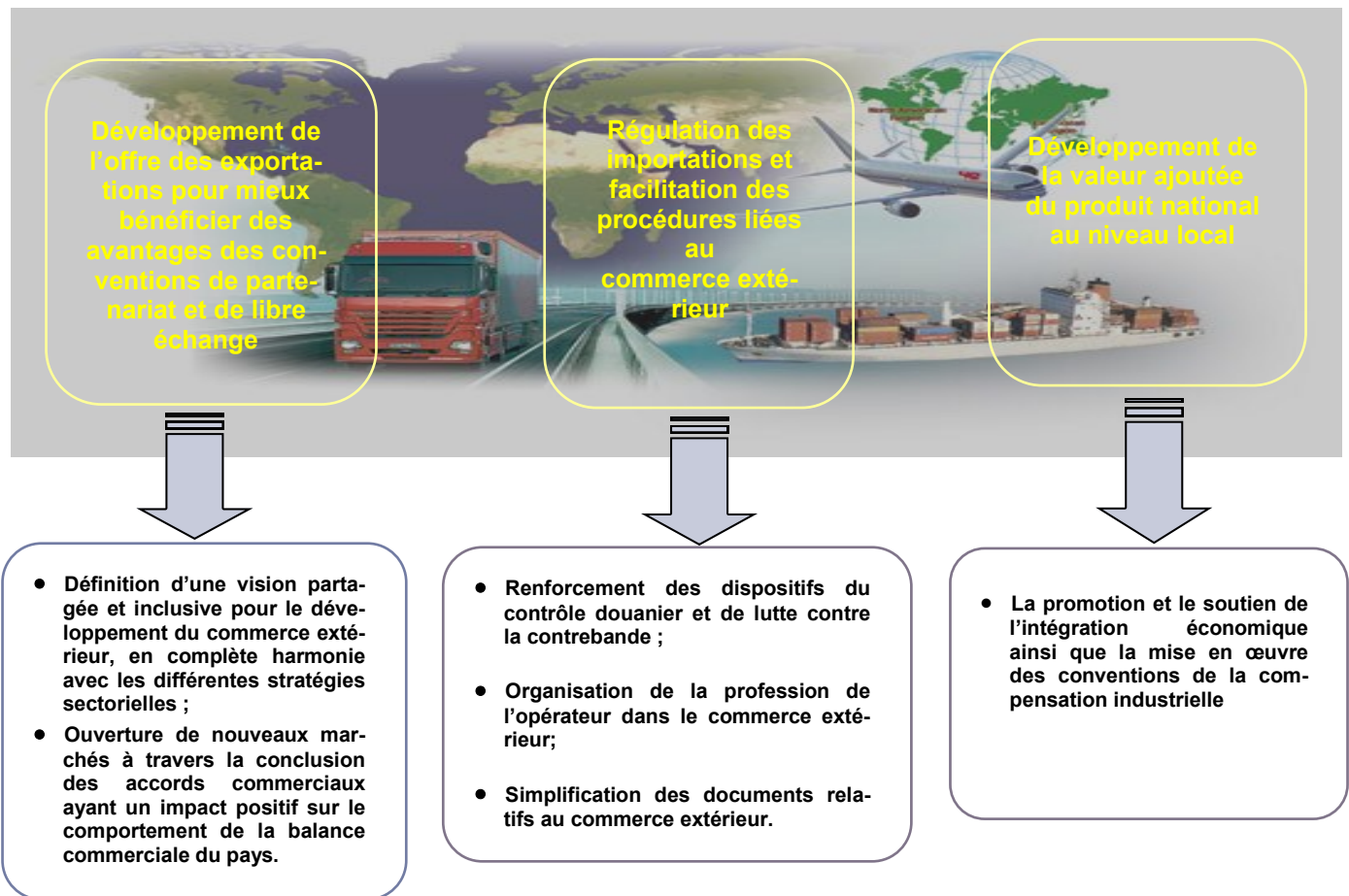
⇒ Encouragement de l'édition et de la diffusion du livre au niveau national et organisation des manifestations culturelles et des festivals artistiques.



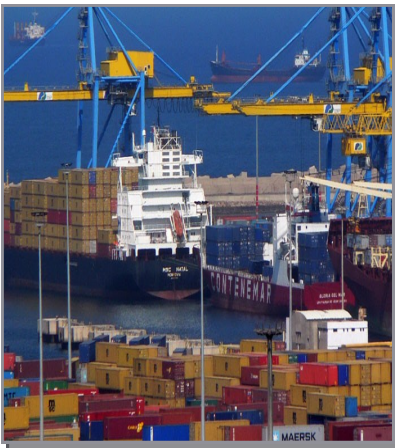
4.4 Poursuite de l'effort de rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques

4.4.1 Maitrise des équilibres extérieurs et renforcement des réserves de change

◆ Mise en œuvre de la stratégie de développement des échanges commerciaux 2014-2016



◆ Incitation et développement des exportations : prévisions 2015



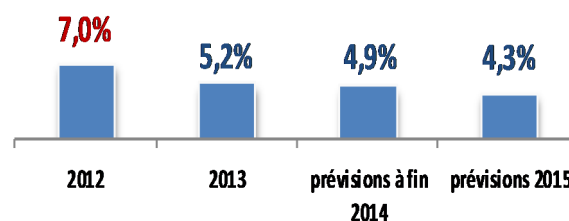
- ⇒ Création et développement de **15** consortiums d'exportateurs ;
- ⇒ Formation et renforcement des compétences spécialisées en commerce international ;
- ⇒ Organisation des salons sectoriels internationaux ;
- ⇒ Audit de **300** entreprises dans le cadre du programme « Audit à l'Export » ;
- ⇒ Lancement de la 3ème édition du programme "Contrat de Croissance à l'Export" pour soutenir **100** entreprises exportatrices ;
- ⇒ Soutien des entreprises exportatrices et amélioration de leurs capacités concurrentielles en vue de mieux bénéficier des avantages liés aux conventions de partenariat et de libre échange.

◆ Mobilisation des réserves de change : Principales mesures au titre de l'année 2015

- ⇒ Mobilisation des financements extérieurs dans le cadre des conventions signées avec les institutions financières arabes et internationales, pour assurer le financement adéquat des politiques structurelles et sectorielles ;
- ⇒ Renforcement des efforts déployés pour permettre à notre pays d'accéder aux marchés financiers internationaux avec des conditions satisfaisantes et ce, en vue d'améliorer le niveau des réserves de change et d'alléger la pression sur la liquidité au niveau du marché financier intérieur.



Poursuite de la réduction progressive du déficit budgétaire



◆ Amélioration des ressources

- ⇒ Valorisation du patrimoine privé de l'Etat à travers l'amélioration des recettes issues de la gestion du domaine privé de l'Etat, apurement des restes à recouvrer et valorisation du portefeuille foncier;
- ⇒ Adoption d'une nouvelle politique pour la répartition des bénéfices des Etablissements Publics, ainsi que l'amélioration du rendement du portefeuille public en ce qui concerne les ressources propres;
- ⇒ Mobilisation des recettes fiscales et douanières:

✓ Poursuite de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée:

◆ Application du taux 10% sur certains produits et services:

- les opérations de crédit relatives au logement social (exonérées actuellement);
- les chauffe-eau solaires. (taux de 14% actuellement).
- les œuvres et objets d'arts et les engins et filets de pêche maritime (taux de 20% actuellement).

Application du taux de 20% sur certains produits et services soumis au taux de 10%: farines et semoules de riz, péage dû pour emprunter les autoroutes, thé (taux de 14% actuellement), tout en réduisant le droit d'importation de 40% à 32,5% pour le thé conditionné et de 32,5% et 25% à 2,5% pour le thé en vrac.

✓ Elargissement de l'assiette fiscale et réalisation de l'équité fiscale:

- ◆ Relèvement du montant de la déduction des cotisations des contrats d'assurance retraite des revenus ou salaires soumis à l'impôt de 10% à 50% et de 6% à 10% pour les autres catégories de revenus et de salaires ;
- ◆ Application d'un abattement forfaitaire d'un taux de 55% sur le montant brut annuel des pensions inférieur ou égal à 168 000 DH, et de 40% pour le surplus ;
- ◆ Comptabilisation des dépenses d'investissement comprenant les charges de construction, de restauration et d'équipement réalisées avant le contrat de donation en plus du prix d'acquisition de la dernière cession pour la détermination et l'appréciation du prix de foncier, qui a été acquis à travers la donation exonérée de l'impôt;
- ◆ Application de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles pour les voitures à moteur électrique et à moteur hybride;
- ◆ Institution de la taxe sur le ciment produit localement ou importé, destiné soit à la vente ou à la consommation interne comme matière intermédiaire;
- ◆ Relèvement du taux au titre des droits d'enregistrement de 3 à 4% applicable aux opérations de cessions de parts et d'actions dans les sociétés .

✓ Renforcement des mécanismes de lutte contre la contrebande et la fraude, à travers:

- ◆ L'élargissement du champ d'intervention de l'Administration des Douanes aux autoroutes (stations de péage et points de sortie).
- ◆ Le relèvement des sanctions contre certains actes de contrebande compte tenu de leur impact négatif sur la sécurité, l'économie et l'environnement, dans les cas de la récidive, de la fraude commerciale et des manœuvres tendant à bénéficier indûment des avantages du régime de l'admission temporaire.

◆ Rationalisation des dépenses

Maitrise de la masse salariale

- Maîtrise des prévisions des dépenses de personnel, et ce dans la perspective de supprimer leur caractère évaluatif et les limiter dans le cadre de l'enveloppe budgétaire autorisée par la Loi de Finances;
- Limitation de la création des postes budgétaires au minimum nécessaire pour maintenir la qualité des services offerts;
- Interdiction de la programmation des dépenses du personnel dans les budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome.

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration en les limitant à un seuil minimum

- Respect du principe de l'utilisation commune et mutuelle entre les départements des moyens disponibles ;
- Adhésion à la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies alternatives, et le contrôle de la consommation en eau et en électricité dans les administrations et les établissements publics ;
- Rationalisation des opérations d'acquisition et de location de véhicules;
- Maintien de l'engagement de Gouvernement pour la réduction des dépenses afférentes aux constructions, logements et locations administratifs ;
- Poursuite de la rationalisation des missions à l'étranger en limitant leurs dépenses à un seuil minimum nécessaire aux représentations officielles.

Rationalisation des dépenses d'investissement en les reliant à la capacité de réalisation et d'atteinte des résultats

- Accélération du rythme d'exécution du budget d'investissement en donnant la priorité à l'apurement des crédits reportés relatifs aux projets en cours d'exécution, d'une part, et ceux faisant l'objet des accords nationaux et internationaux ;
- Obligation des ordonnateurs à se soumettre aux dispositions constitutionnelles et légales relatives à l'expropriation pour l'intérêt général tout en veillant à la mise en place des services et des équipements publics au niveau des sites expropriés figurant sur le plan d'aménagement;
- Rationalisation des dépenses liées aux études en les reliant aux objectifs et aux résultats escomptés;
- Mise en œuvre et valorisation des études et leur exploitation mutuelle entre les différents secteurs dans les domaines à intervention commune.

Royaume du Maroc



Ministère de l'Economie et des Finances

Direction du Budget

Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah

Tél. : (212) 5 37 67 72 67

Fax : (212) 5 37 67 75 30

Portail Internet : <http://www.finances.gov.ma>